

Procès-verbal du Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Liège du 16 octobre 2025

Présents :

Invités :

- Monsieur **Laurent JOSSART**, Directeur général de Liege Airport
- Madame **Fanny DION**, Administrative and environmental support coordinator de Liege Airport
- Monsieur **Arnaud CALLEWAERT**, Chef de projets SOWAER
- Madame **Sophie CREVECOEUR**, chargée de projets ISSeP

Membres :

- Monsieur **Denis LEMERCINIER**, représentant de la Ministre Cécile NEVEN
- Monsieur **Christian DELCOURT**, représentant effectif de Liege Airport
- Monsieur **Nicolas THISQUEN**, représentant effectif de la SOWAER
- Monsieur **Thibaut de VILLENFAGNE**, représentant suppléant de la SOWAER
- Madame **Valérie HIANCE**, représentante effective de la commune de Bassenge
- Madame **Geneviève BERNARD-ROLANS**, représentante effective de la commune de Donceel
- Monsieur **Henri CHRISTOPHE**, président et représentant effectif de la commune de Fexhe - Le-Haut-Clocher
- Monsieur **Jerôme DISTER**, représentant suppléant de la commune de Flemalle
- Madame **Evelyne KERZMANN**, représentante suppléante de la commune de Geer
- Monsieur **Sébastien BLAVIER**, représentant effectif de la commune de Grâce-Hollogne
- Madame **Bojana VISIC**, représentante effective de la commune d'Herstal
- Madame **Isabelle ANDRE**, représentant effective de la commune de Liège
- Monsieur **Joseph SIMONE**, représentant effectif de la commune d'Oupeye
- Monsieur **Julien MADANI**, représentant suppléant de la commune de St-Georges-sur-Meuse
- Monsieur **Vincent GERDAY** représentant effectif de la commune de Verlaine
- Madame **Séverine BOUCHAT**, représentante effective de la commune de Villers-Le-Bouillet
- Madame **Gisèle MAGNO**, secrétaire du Comité, SOWAER-Environnement Liège

Membres invités :

- Monsieur **Jean-François BRILLON**, représentant effectif de la commune de Crisnée
- Madame **Laura IKER**, représentante effective de la commune d'Esneux
- Monsieur **Benoît RAMELOT**, représentant effectif de la commune de Nandrin
- Madame **Virginie DEFRANG-FIRKET**, représentante effective de la commune de Neupré
- Monsieur **Ernur COLAK**, représentant effectif de la commune de Visé

Excusés :

Membres :

- Le(s) représentant(s) de la commune d'Ans
- Le(s) représentant(s) de la commune d'Awans
- Le(s) représentant(s) de la commune de Juprelle




Membres invités :

- Le(s) représentant(s) de la commune de Braives
- Le(s) représentant(s) de la commune de Herve
- Le(s) représentant(s) de la commune d'Ohey

Absents :

Membres :

- Le(s) représentant(s) de la commune d'Amay
- Le(s) représentant(s) de la commune d'Engis
- Le(s) représentant(s) de la commune de Faimers

Début de la réunion : 15h10.

La réunion a lieu en présentiel.

Le président tient à remercier les membres du comité de l'avoir élu lors de la précédente réunion à laquelle il n'avait pu participer. Il sera le trait d'union entre les communes et les autorités aéroportuaire.

1. Projet Aéro Sols

Le président cède la parole à Madame Sophie CREVECOEUR afin de présenter le projet Aéro-Sols, mené de 2023 à 2024, autour des 2 aéroports wallons et ce, à l'initiative de l'ancienne ministre de l'Environnement, Madame Céline TELLIER (*présentation jointe en annexe*).

L'ISSeP conclut en précisant qu'aucun impact en provenance des activités aéroportuaires n'a pu être mis en évidence pour les polluants mesurés (métaux, hydrocarbures pétroliers et HAPs) dans les retombées atmosphériques sur la période étudiée (juin 2023 à juin 2024) au niveau des 6 stations de mesure placées chez les riverains de l'aéroport de Liège.

Le président donne la parole aux membres du comité pour faire part de leurs questions ou remarques.

Une commune souligne que les résultats de cette étude ne permettent pas de répondre aux plaintes initiales des riverains qui souhaitent connaître l'origine des taches observées dans leur jardin (avant la réalisation du projet Aéro-Sols). Il est donc compréhensible que certains d'entre eux puissent ressentir de la frustration.

Liège Airport précise que des résultats similaires sont constatés dans d'autres aéroports, à savoir qu'aucun impact en provenance des activités aéroportuaires n'a pu être mis en évidence au niveau des retombées atmosphériques. Cette étude « Aéro-Sols » rassurante devrait être communiquée à l'association des riverains CLAP.

Il est rappelé que des stations permanentes de surveillance de la qualité de l'air sont déployées autour des aéroports wallons depuis plusieurs années. Les mesures sont accessibles en temps réel sur wallonair.be

2. Allongement de la piste de contingence

Le président cède la parole à Monsieur Arnaud CALLEWAERT afin de présenter le projet d'allongement de la piste de contingence de 600 mètres côté Est (*présentation jointe en annexe*).

L'aéroport de Liège possède 2 pistes :

- La piste principale d'une longueur de 3.690 mètres,
- La piste de contingence d'une longueur de 2.340 mètres.

La piste principale est utilisée la majorité du temps tandis que la piste de contingence est utilisée uniquement lorsque la piste principale n'est pas disponible (travaux, incident,...). Cependant au vu de la longueur actuelle de la piste de contingence, tous les avions ne peuvent y opérer dans les mêmes conditions que sur la piste principale.

Liege Airport a chargé la SOWAER de réaliser les travaux en vue d'allonger la piste de contingence de 600 mètres du côté est et de construire un taxiway dans le prolongement de celle-ci assurant la jonction entre les 2 pistes. Le montant des travaux sera répercuté sur la redevance annuelle payée par Liege Airport à la SOWAER.

Le président donne la parole aux membres du comité pour faire part de leurs questions ou remarques.

Liege Airport confirme que ces travaux étaient prévus de longue date, puisqu'ils étaient déjà inclus dans la demande de permis d'exploitation déposée par l'aéroport. Cependant l'aéroport a pris la décision de préserver la Sablière qui est un site de grand intérêt écologique. Par ailleurs, les travaux envisagés permettront de répondre à un problème de fluidité du trafic sur les pistes, pointé par les clients. La nouvelle demande de permis, attendue d'ici la fin de l'année 2025, sera suivie d'une enquête publique permettant aux communes concernées par le PDLT de formuler leurs observations. Liege Airport attire l'attention des communes sur le fait qu'elles seront également sollicitées, dans un calendrier proche, pour la demande de permis relative à l'extension de la zone nord-est de l'aéroport (Cargo City East), dont le dépôt est prévu d'ici la fin du premier trimestre 2026. Il est confirmé qu'une présentation aux citoyens pourra être organisée à la demande des communes. Une commune conseille à Liege Airport d'organiser des séances d'information identiques dans chaque commune impactée.

Une commune insiste sur le rôle des communes du comité de bien relayer auprès de leurs citoyens les projets et travaux autour de l'aéroport. Elle considère que les travaux présentés ne vont pas avoir un impact sur les communes mais qu'il faut rester attentif à l'impact que cela pourrait avoir au niveau de la mobilité.

La SOWAER précise qu'une actualisation de l'étude de mobilité de 2022 a été commandée au SPW-MI fin 2024 afin de tenir compte notamment du nouveau permis d'environnement et du master plan de développement de l'aéroport. Cette étude va être présentée tout prochainement à la plateforme de concertation.

3. Sixième révision des PEB

Le président cède la parole à Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE afin de présenter les résultats de la 6^{ième} révision des PEB et plus spécifiquement autour de l'aéroport de Liège (*présentation jointe en annexe*).

Par courrier du 3 octobre 2026, les 18 communes concernées par le PDLT ont été informées que la 6^{ième} révision des PEB avait abouti à un élargissement des zones du PEB de l'aéroport de Liège et de l'impact éventuel de celui-ci sur leur territoire (liste des rues concernées). Ces nouvelles zones ont été adoptées définitivement par le Gouvernement wallon en date du 18 septembre 2025 et sont entrées en vigueur le 13 octobre 2025. Elles sont en cours de publication sur le Géoportail.

Le président donne la parole aux membres du comité pour faire part de leurs questions ou remarques.

La commune de Grâce-Hollogne signale que cela fait des années qu'elle renseigne les riverains en lieu et place de la SOWAER, que les cartes reprises sur le site de la SOWAER sont illisibles et que la liste des adresses concernées devrait leur être communiquée.

Il est rappelé que les citoyens sont invités à contacter les services de la SOWAER pour toutes questions relatives à ces nouvelles zones de bruit : localisation d'un bien, aides octroyées, conditions d'éligibilité à ces aides,...

4. Campagnes de mesures sonores

Le président cède la parole à Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE afin de présenter les nouvelles campagnes de mesures qui vont être lancées autour du nouveau PEB 2025 (*présentation jointe en annexe*).

Le président donne la parole aux membres du comité pour faire part de leurs questions ou remarques.

La commune de Saint-Georges souhaite connaître les moyens permettant de s'assurer du respect d'une zone de bruit dans certains quartiers. Monsieur de Villenfagne l'invite à transmettre à Madame MAGNO le ou les quartiers concernés afin de vérifier s'ils seront monitorés dans le cadre de ces nouvelles campagnes et si la SOWAER dispose de suffisamment de candidats pour participer à ces campagnes.

5. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 juin 2025

Le Comité approuve à l'unanimité le procès-verbal du 6 juin 2025.

6. Projet de règlement d'ordre intérieur

Madame Gisèle MAGNO propose d'ajouter au point 5 de l'**Article 3 – Tenue des séances du Comité** la mention suivante :

« Un projet est soumis à l'ensemble des membres du Comité, lesquels disposent d'un délai de quinze jours pour formuler leurs observations. A défaut de retour dans ce délai, le procès-verbal est réputé approuvé. »

Cela permettra de publier plus rapidement les procès-verbaux sur le site internet de la SOWAER.

Le Comité approuve le projet de règlement d'ordre intérieur en ce compris l'ajout de cette mention.

7. Situation commerciale de Liege Airport

Le président cède la parole à Monsieur DELCOURT afin de présenter les statistiques liées à la situation commerciale de l'aéroport (*présentation jointe en annexe*).

En synthèse, il communique les informations suivantes :

- L'aéroport de Liège est bien le premier aéroport de fret de Belgique ;
- Le 1^{er} janvier 2026, TUI quittera l'aéroport de Liège ;
- Le groupe hôtelier Van der Valk installe un nouvel hôtel sur le site de l'aéroport de Liège. Deux hôtels Van der Valk en centre-ville, Liège Sélys et Liège Congrès, bénéficient également des clients de l'aéroport ;
- Nouveau conseil d'administration et nouveau Président, Monsieur Fabian MARCQ.

L'exposé n'a pas suscité de questions de la part du Comité.

8. Démarche CSRD de Liege Airport

Le président cède la parole à Madame Fanny DION afin de présenter la démarche CSRD de Liege Airport (*présentation jointe en annexe*).

Elle a rejoint le département Environnement depuis quelques mois en vue d'élaborer le rapport de durabilité de Liege Airport. Il est fort probable que d'ici fin d'année il soit annoncé que cette directive ne s'applique pas à elle. Toutefois Liege Airport a décidé de s'inscrire dans cette démarche de durabilité. Dès lors, elle va consulter les parties prenantes. Le questionnaire en ligne sera envoyé aux communes.

L'exposé n'a pas suscité de questions de la part du Comité.

9. Divers

4.1. Suivi de l'arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles de 2024

Par un arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles rendu le 19 septembre 2024, la Région wallonne a notamment été condamnée à renforcer l'effectivité de son système de contrôle et de sanction des dépassements des normes de bruit pour le 5 novembre prochain sous peine d'astreinte.

Le Gouvernement wallon a mis en place un dispositif en vue de durcir le mécanisme des sanctions autour des aéroports wallons :

- Suppression de la procédure d'avertissement (pour les dépassements de moins de 3 dBA) et sanction directe ;
- Sanction appliquée sur base du dépassement des normes de bruit constaté sur 1 sonomètre au lieu de 2 ;
- Officialisation de la marge d'incertitude technique de 2 dB(A) (liée au matériel de mesure) qui était demandé par l'ACNAW ;
- Majoration du montant des amendes (avec un plafond de 10.000€).

Les textes légaux relatifs à ces différentes mesures ont été adoptés sauf pour le dernier point qui est en cours.

Pour rappel, la SOWAER est chargée de mettre à disposition un réseau de sonomètres fixes et d'en assurer la gestion. Le SPW est, quant à lui, le fonctionnaire sanctionnateur.

Le président donne la parole aux membres du comité pour faire part de leurs questions ou remarques.

L'élargissement du PEB ne va pas entraîner une augmentation du nombre des sonomètres fixes, la Cour d'appel ayant pointé l'absence de repositionnement de sonomètres malgré la rectification technique du PDLT intervenue en 2022. Le SPW et la SOWAER ont été chargés, par la ministre des Aéroports, d'adapter le réseau de sonomètres afin de répondre à l'injonction de la Cour. Le réseau est en cours d'adaptation et sera expliqué lors du prochain comité quand le système sera opérationnel. Il est précisé que l'adaptation tiendra notamment compte d'un renforcement au nord-est du réseau de sonomètres pour les vols en sens inverse.

4.2. Permis d'environnement

Monsieur JOSSART rappelle que le premier permis d'exploitation a été accordé à Liege Airport en 2022 et qu'il en est actuellement à la quatrième mouture accordée le 17 juillet 2025. L'aéroport avait initialement demandé une capacité de 67 000 mouvements annuels, dont 55 000 ont été accordés par le Gouvernement wallon. À ce jour, 27 000 mouvements sont enregistrés.

L'exposé n'a pas suscité de questions de la part du Comité.

4.3. Plaintes bruit

Le président cède la parole à Monsieur de VILLENFAGNE.

Il informe le comité que 1.930 plaintes bruit ont été émises par 125 personnes sur le premier semestre 2025. Ce sont essentiellement les vols opérés par des gros porteurs qui sont pointés, majoritairement ceux opérant de nuit.

Il indique qu'un dialogue a été noué avec les représentants de la plateforme Stop Alibaba, lequel a permis, en juin dernier, de simplifier le formulaire en ligne de la SOWAER relatif aux nuisances sonores. Toutefois, de nombreux riverains continuent d'utiliser le formulaire de cette plateforme alors qu'ils sont informés, depuis plus d'un an, que celui-ci compromet la sécurité informatique de la SOWAER, entraînant un volume important de courriels filtrés comme frauduleux. Pour cette raison, seules les plaintes introduites via le site de la SOWAER sont prises en charge et intégrées dans nos statistiques.

L'exposé n'a pas suscité de questions de la part du Comité.

4.4. Communiqué de presse

Le Président rappelle que le comité doit effectuer une information générale à destination du public une fois par an.

Dans la mesure où le prochain comité aura lieu en janvier 2026, il est proposé que le projet de communiqué de presse soit soumis par mail aux membres du comité en vue d'une transmission aux médias avant la fin de l'année.

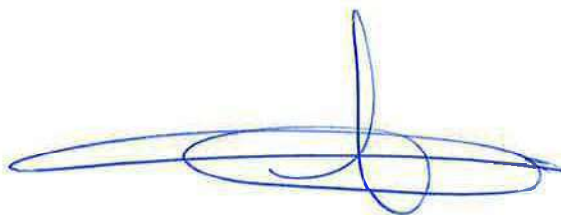
Le comité approuve cette proposition.

4.5. Calendrier

Le Président informe le comité des prochaines dates de réunion :

- Vendredi 16 janvier 2026 à 14h00
- Vendredi 20 mars 2026 à 14h00
- Vendredi 19 juin 2026 à 14h00

Fin de la réunion : 16h45.





**Pour des demain
durables**

**Comité d'accompagnement
Aéroport de Liège**

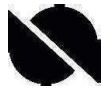
16 octobre 2025



ORDRE DU JOUR

- 1. Résultats de l'étude Aéro-Sols**
- 2. Allongement de la piste de contenance**
- 3. 6^{ème} révision des PEB**
- 4. Campagnes mesures sonores en cours**
- 5. Approbation du procès-verbal du 6 juin 2025**
- 6. Projet de règlement d'ordre intérieur**
- 7. Situation commerciale de Liege Airport**
- 8. Démarche CSRD de Liege Airport**
- 9. Divers**

1. Résultats de l'étude Aéro-Sols



Aéro-Sols

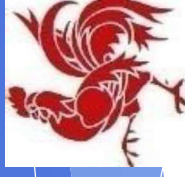
Projet de surveillance des impacts potentiels des retombées atmosphériques générées par les activités de l'aéroport de Liège



Institut scientifique de service public
Aéroport Liège, 16/10/2025



Comité Accompagnement Aéroport
Liège
16 octobre 2025



Wallonie

Institut Scientifique de Service Public



- Activités scientifiques et techniques dans le domaine environnemental
- Métrologie environnementale (surveillance)
- Laboratoire de référence en Wallonie



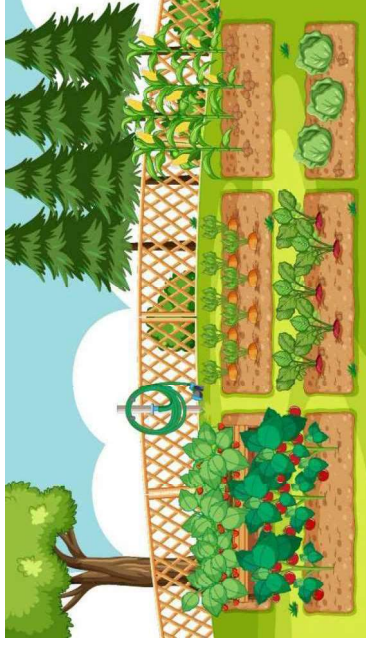
Asbl Eco-Impact



- Réseau d'experts au service de l'environnement et de la santé publique

Point de départ

- Projet initié en réponse aux signalements de riverains des aéroports, qui ont observé des taches semblables à des hydrocarbures dans leur jardin. Ils veulent savoir si l'aéroport est à l'origine de ces substances.



 ISSeP sollicité par Ministre Environnement pour rédiger protocole d'étude

Objectifs



- L'étude Aéro-Sols s'est inspirée des surveillances réalisées autour d'autres aéroports européens pour étudier pendant 1 an la qualité de l'air autour des 2 principaux aéroports wallons.



Objectif de la mise en place de ce réseau de mesure: déterminer si les observations des riverains sont en lien avec les activités aéroportuaires.



<https://www.sudinfo.be/fr/id65197/article/2018-07-16/plus-de-38-millions-de-voyageurs-sont-passees-par-l-aeroport-de-charleroi-au-1er>



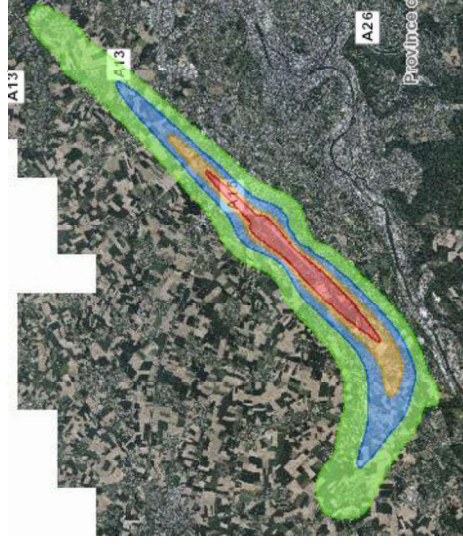
https://www.studobus.liège.be/cms/c_6035086/fr/aeroport-de-liège-le-mur-du-son



Participation citoyenne

Périmètre d'étude défini selon :

- Etape 1 : Exploitation données des Plans d'Exposition au Bruit (PEB) des deux aéroports wallons (WalOnMap)
- Etape 2 : Estimation du nombre de parcelles résidentielles par zone
- Etape 3 : Positionnement des stations du réseau de surveillance déjà en place actuellement
- Etape 4 : Adaptation des ellipses



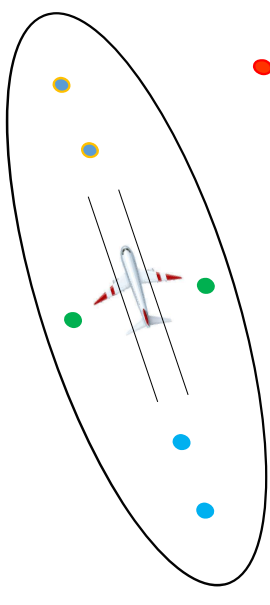
Sélection des participants

➤ Présélection selon les localisations idéales

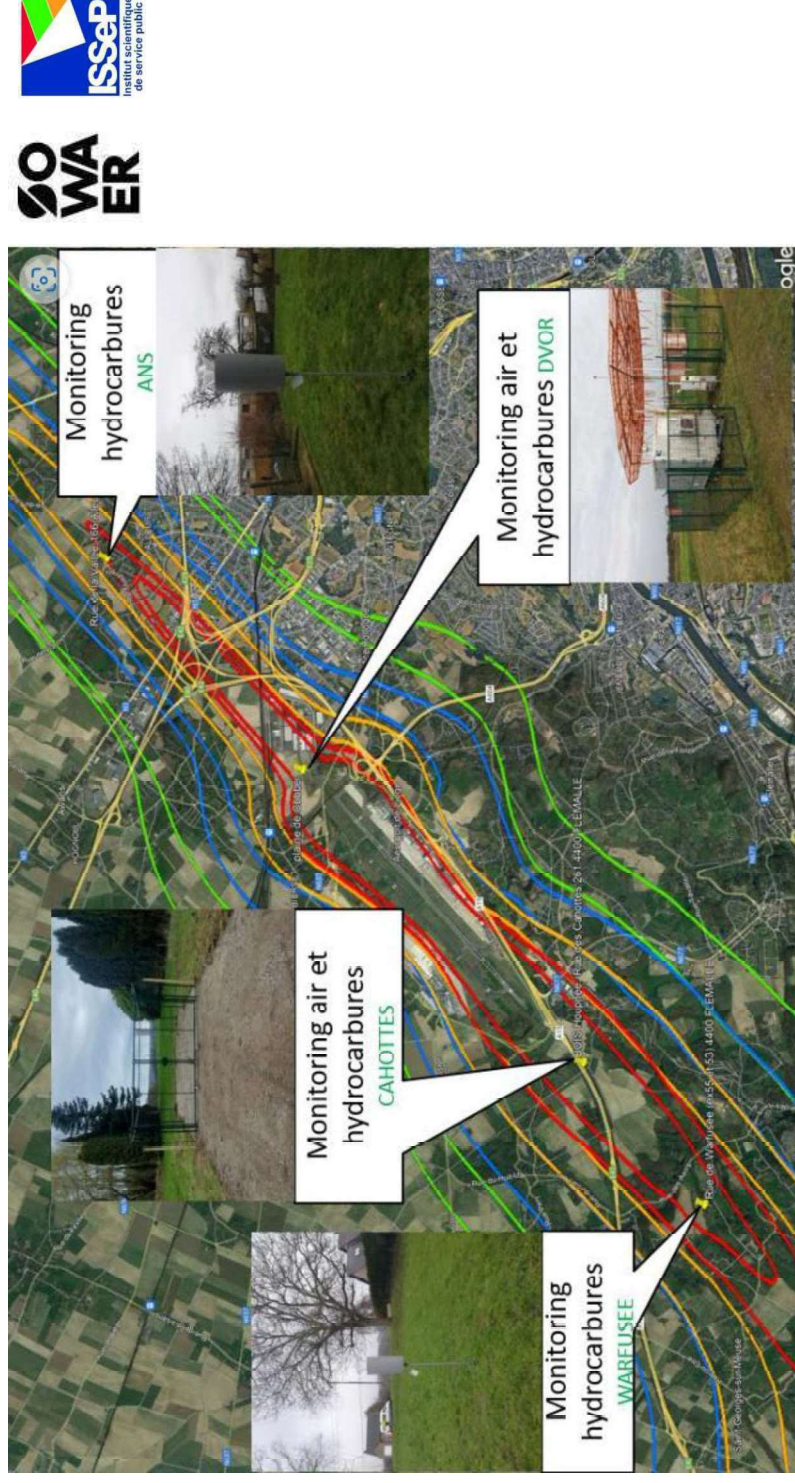
- 2 stations en amont de la piste
- 2 stations en aval de la piste
- 2 points dans la direction perpendiculaire à la piste

Réunion citoyenne 23/05/2023 => 87 volontaires

- Favoriser zones avec beaucoup de volontaires pour répondre à la demande des riverains
- Stations suffisamment espacées l'une de l'autre et réparties spatialement dans la zone d'étude.
- Stations suffisamment éloignées des stations de mesure ISSeP existantes



Stations ISseP existantes – mesures permanentes

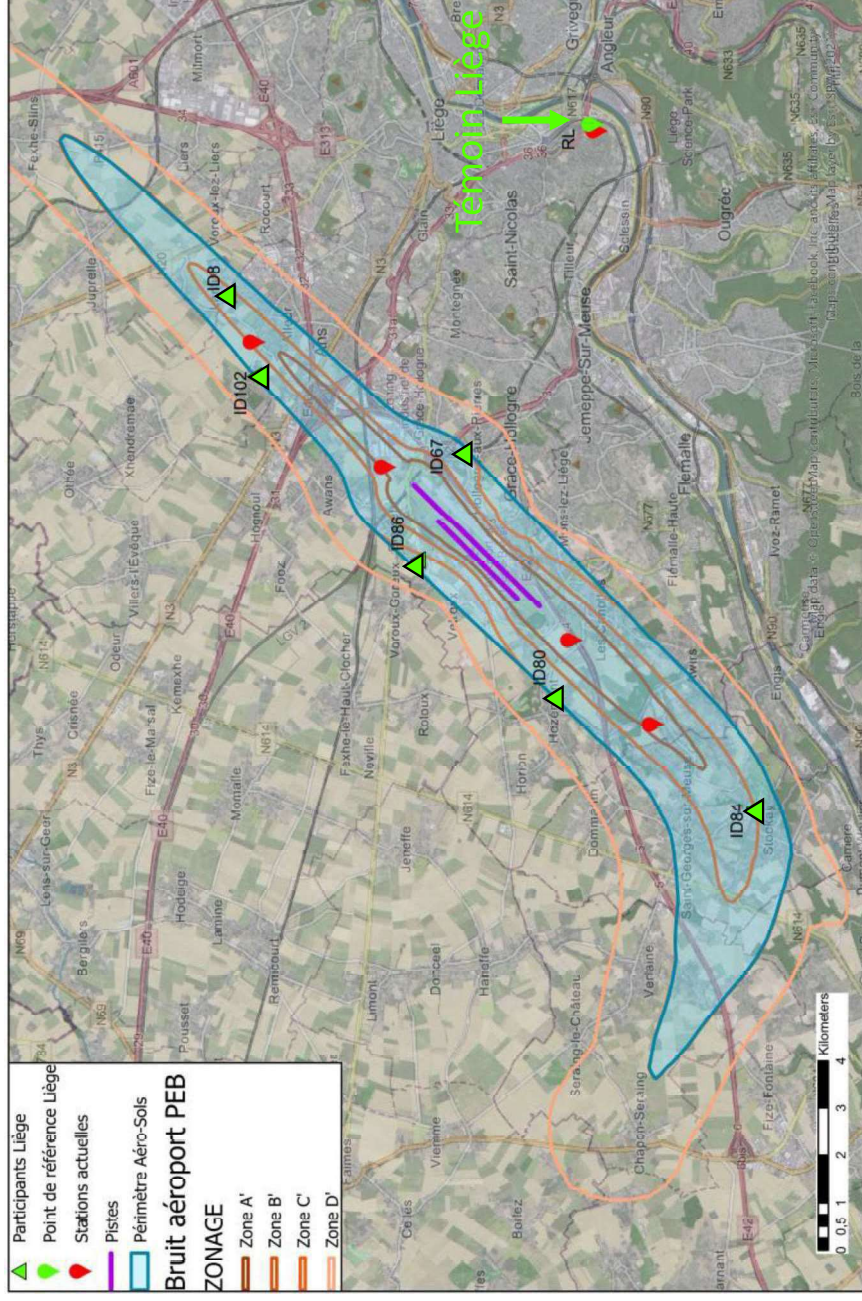


<https://www.sowaer.be/informations-aux-citoyens/>

Comité d'Accompagnement Aéroport Liège, 16/10/2025

Stations sélectionnées à Liège

- 6 stations « Aéro-Sols »
- 1 témoin Liège
- 4 stations *ISSEP*
- existantes au niveau de l'aéroport
- 1 référence (4 stations) rurale => Havelange (province de Namur)
- 1 référence (4 stations) urbaine => Liège



Dispositifs de prélèvement

➤ Jauges

- En plastique: métaux
- En verre : HAP et HC
- Récolte tous les 28 jours sur 1 an
- Du 29/06/2023 au 27/06/2024



➤ Biosurveillance

- Graminées (Ray grass d'Italie)
- Avant exposition : graminées cultivées sous serre
- 2 campagnes de 28 jours :
 - 27/06 au 27/07/2023
 - 12/09 au 10/10/2023



Quelques chiffres :

- 2 aéroports (Liège et Charleroi)
- 6 jardins par aéroport
- 2 stations de référence en milieu urbain
- 14 points de mesure au total
- Plusieurs polluants mesurés : métaux, hydrocarbures et HAPs

Réalisé à ce jour :

- 13 relèves de jauges soit 182 prélèvements
- 28 récoltes de graminées

Aéro-Sols

RÉSULTATS

Présentation générale des résultats

➤ Biosurveillance



- Comparaison à une valeur repère rurale = niveau de concentration présent dans l'environnement sans lien direct avec une source locale ou spécifique de pollution
- Comparaison au « témoin Liège » et « témoin serre »

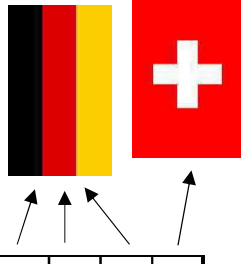
⇒ **Unités de mesure**: concentration dans les plantes => quantité de polluant par quantité de plante, ici mg/kg. L'unité est suivie de la précision MS (matière sèche) car le résultat est exprimé en poids sec.

Présentation générale des résultats



- Dépôts atmosphériques : Absence réglementation EU ou WAL

Substances	Dépôts ($\mu\text{g}/\text{m}^2.\text{j}$)	Période	Source
Cadmium	2	1 an	TA-Luft (2021)
Nickel	15	1 an	TA-Luft (2021)
Plomb	100	1 an	TA-Luft (2021)
Zinc	400	1 an	Opair (2024)

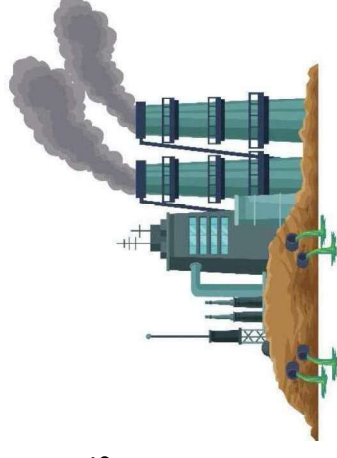


- ⇒ **Unités de mesure:** quantité de polluant (μg donc 0,000001 g) par unité de surface (la surface de l'entonnoir qui surplombait la jauge, exprimée en m^2) et par unité de temps (ici par jour) $\Rightarrow \mu\text{g}/\text{m}^2.\text{j}$
- ⇒ Comparaison des valeurs annuelles moyennes des stations $><$ aux stations de référence rurale et urbaine et, si disponible, aux valeurs réglementaires.

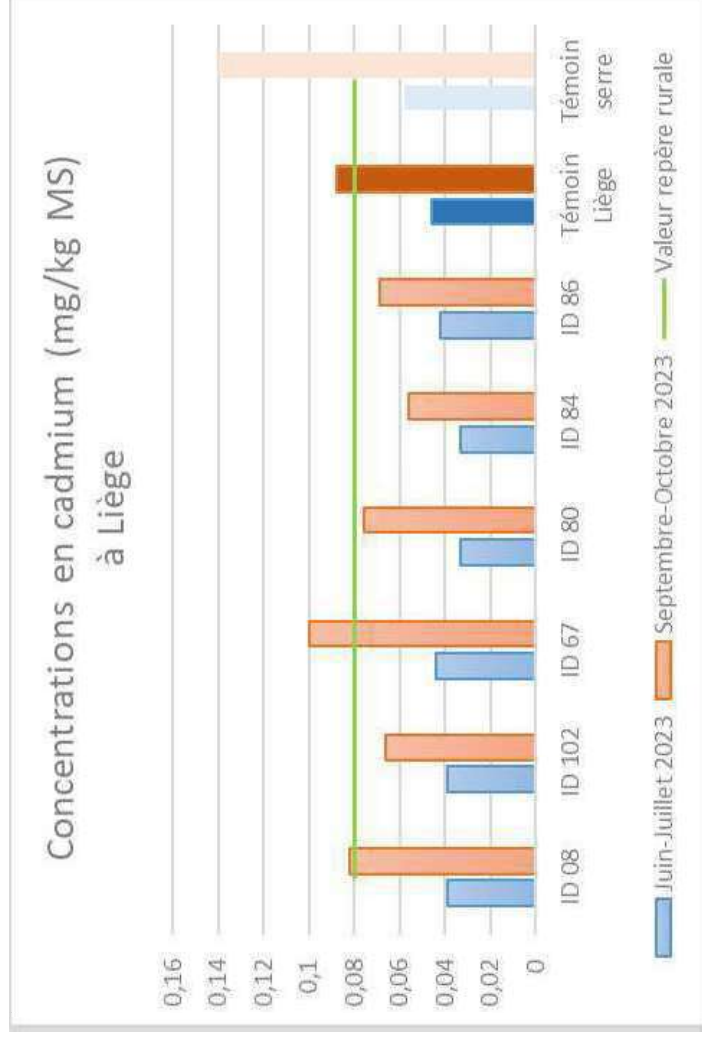
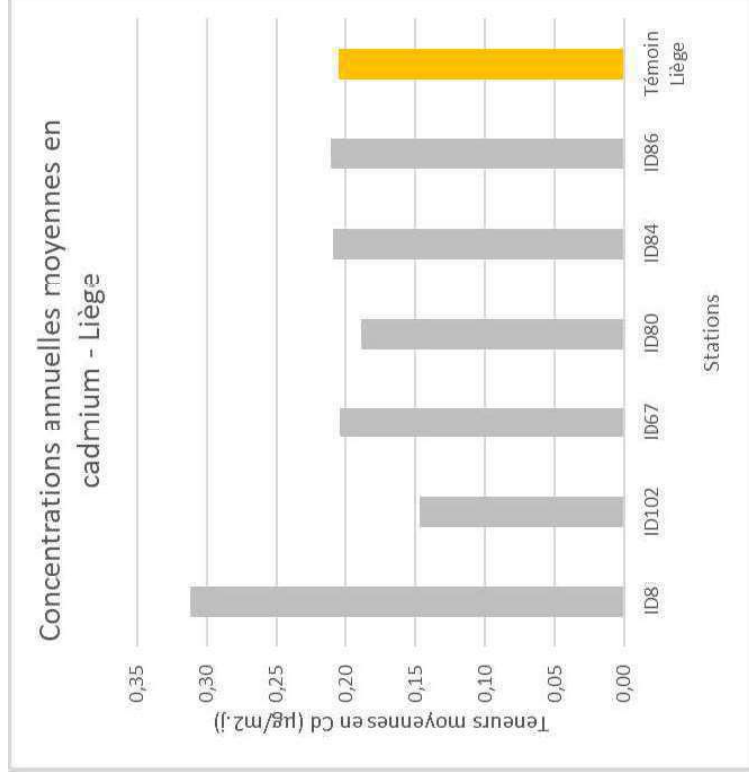
➤ Métaux

➤ cadmium, chrome, cuivre, manganèse, nickel, plomb et zinc

- Emis dans l'atmosphère par des **processus naturels** (érosion du sol, ...)
- Résultent d'**activités humaines** telles que la combustion de combustibles fossiles (industrie, chauffage, transport), métallurgie, incinération des déchets...
- Les activités aéroportuaires peuvent émettre des métaux dans environnement
 - Pneus, poussière des freins,...
 - Contraintes mécaniques et corrosion
 - Poussière produite lors de atterrissage et freinage des avions



Résultats : métaux – cadmium (1/7)



Résultats : métaux – cadmium (1/7)

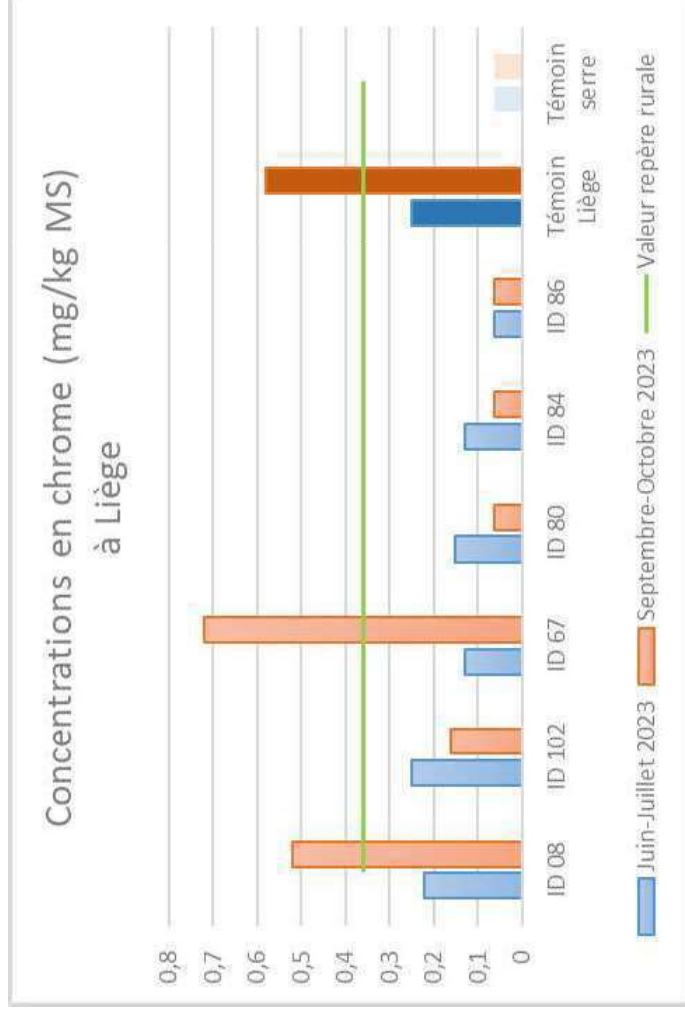
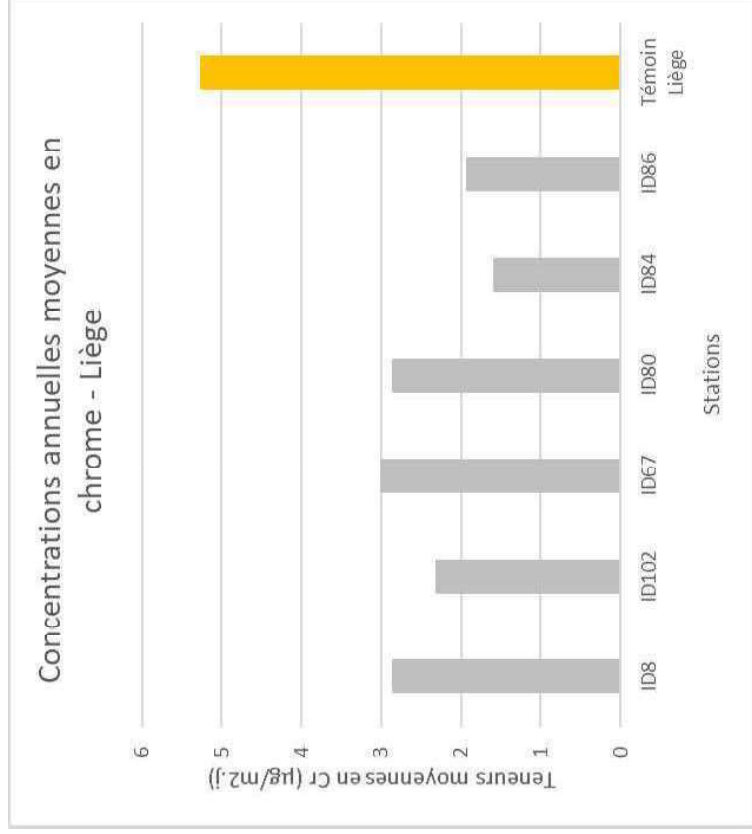
➤ Jauges



Résultats : métaux – chrome (2/7)

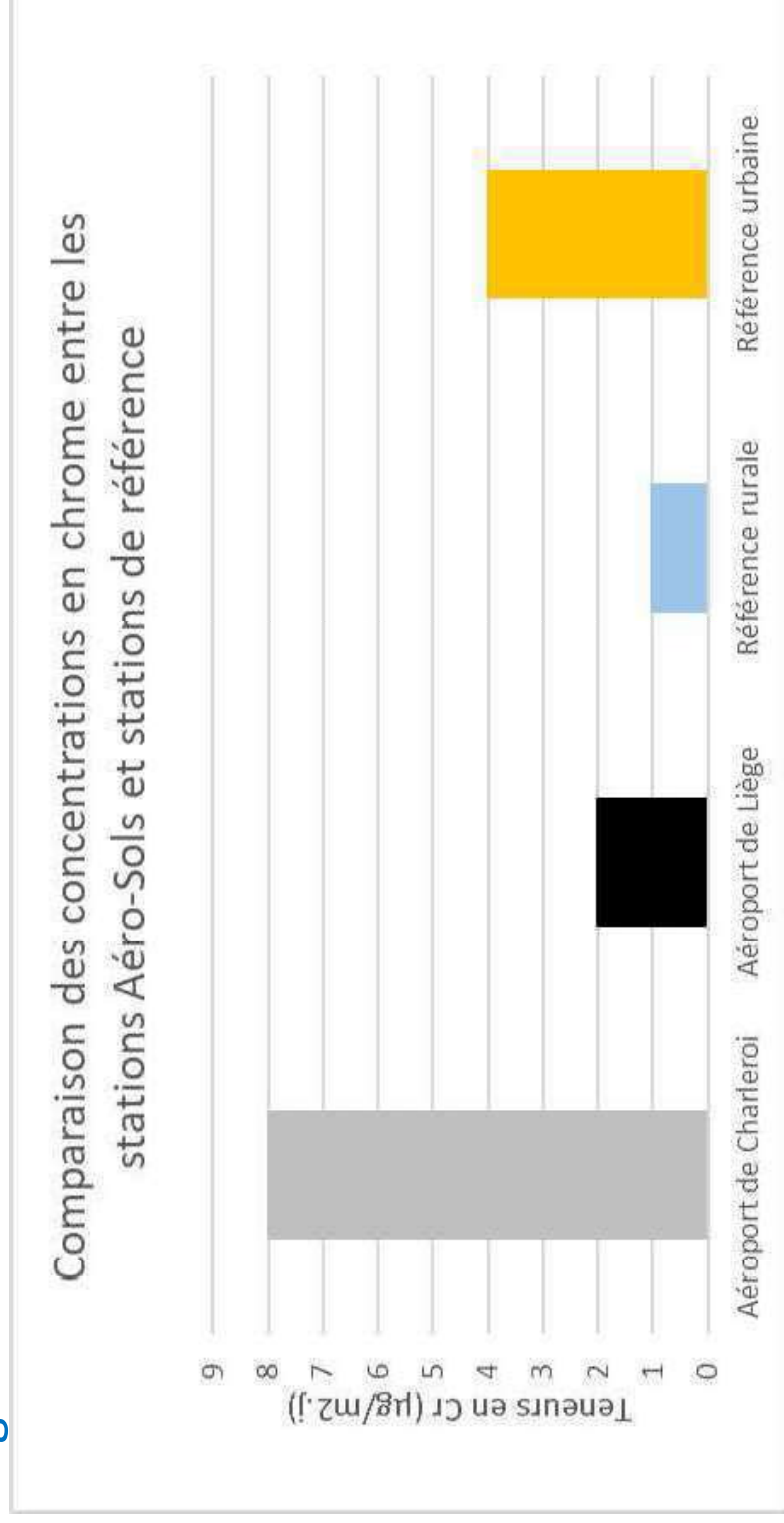
➤ Jauges

➤ Biosurveillance



Résultats : métaux – chrome (2/7)

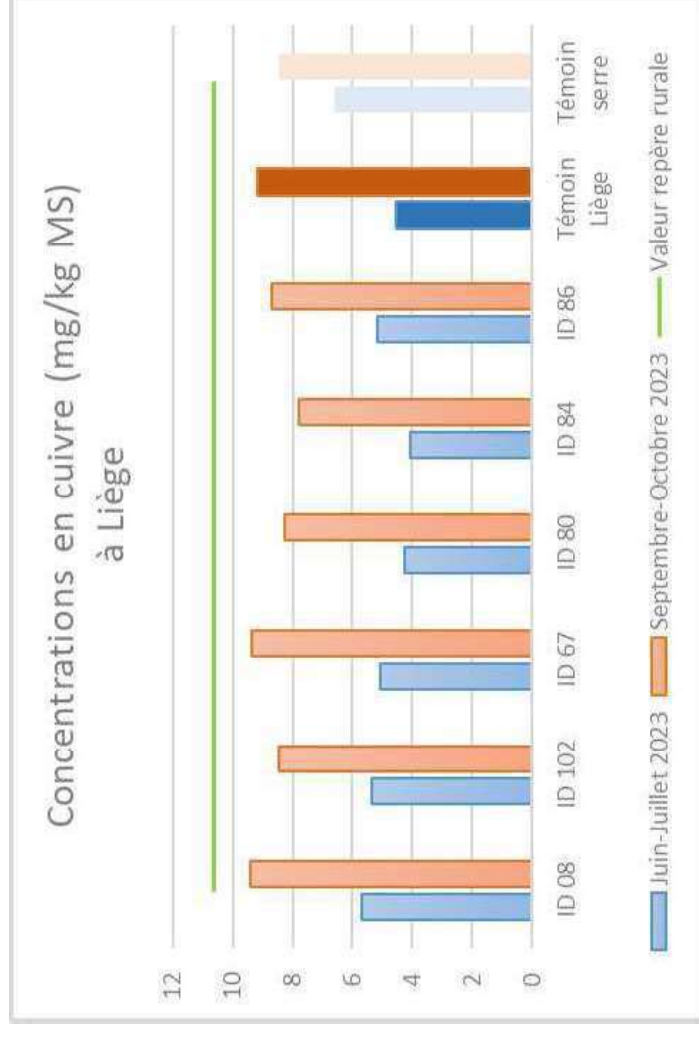
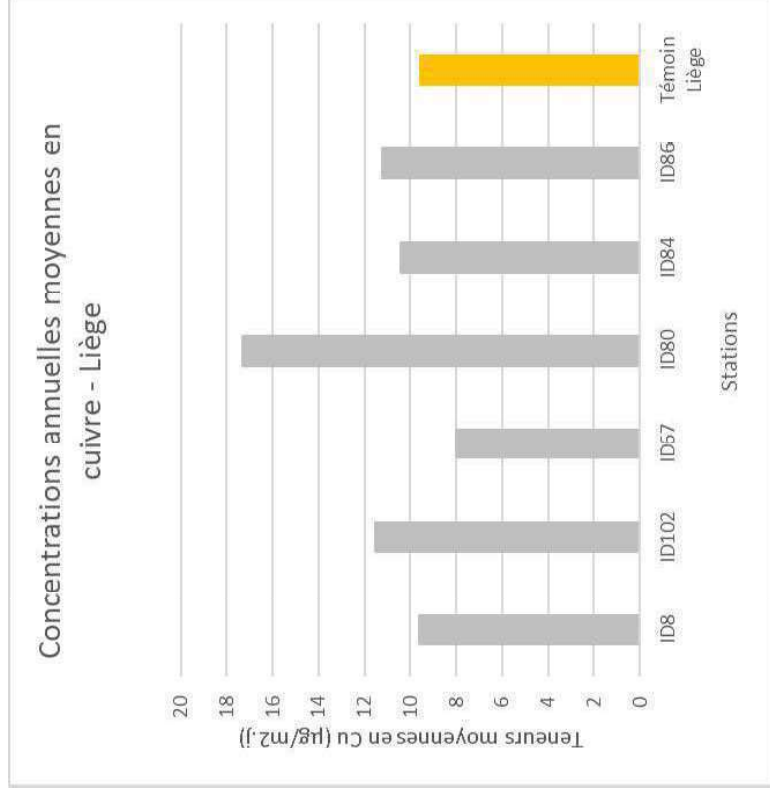
➤ Jauges



Résultats : métaux – cuivre (3/7)

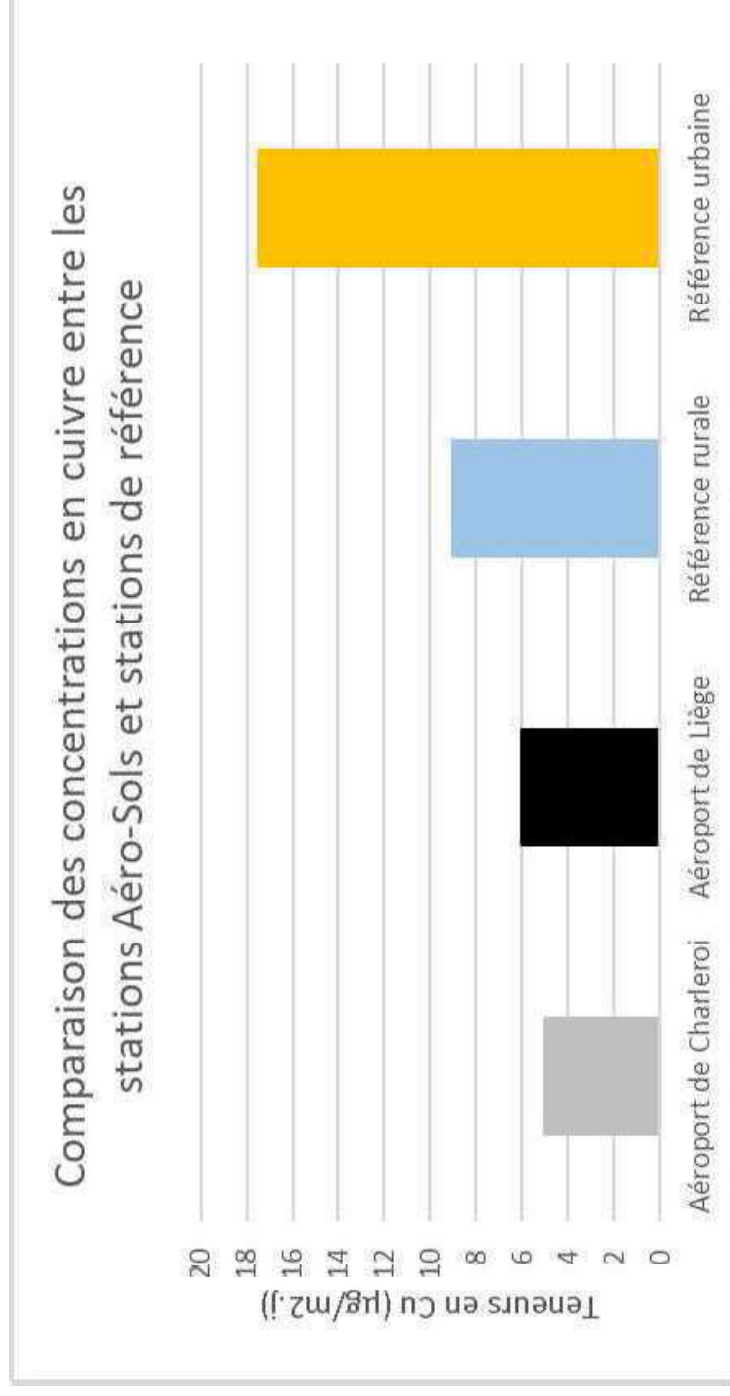
➤ Jauges

➤ Biosurveillance



Résultats : métaux – cuivre (3/7)

➤ Jauges

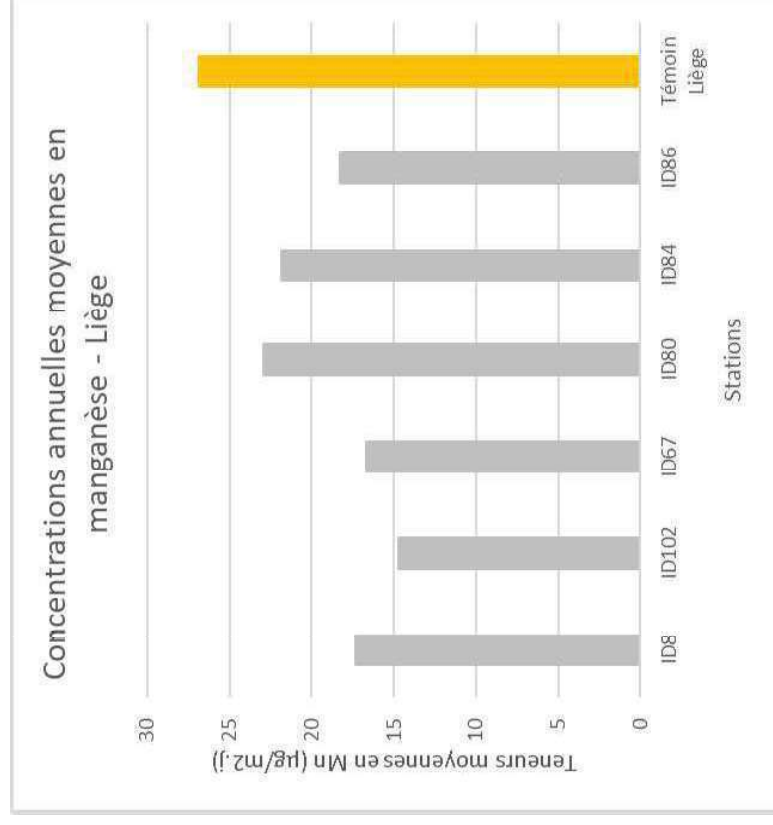


Résultats : métaux – manganèse (4/7)

➤ Jauges

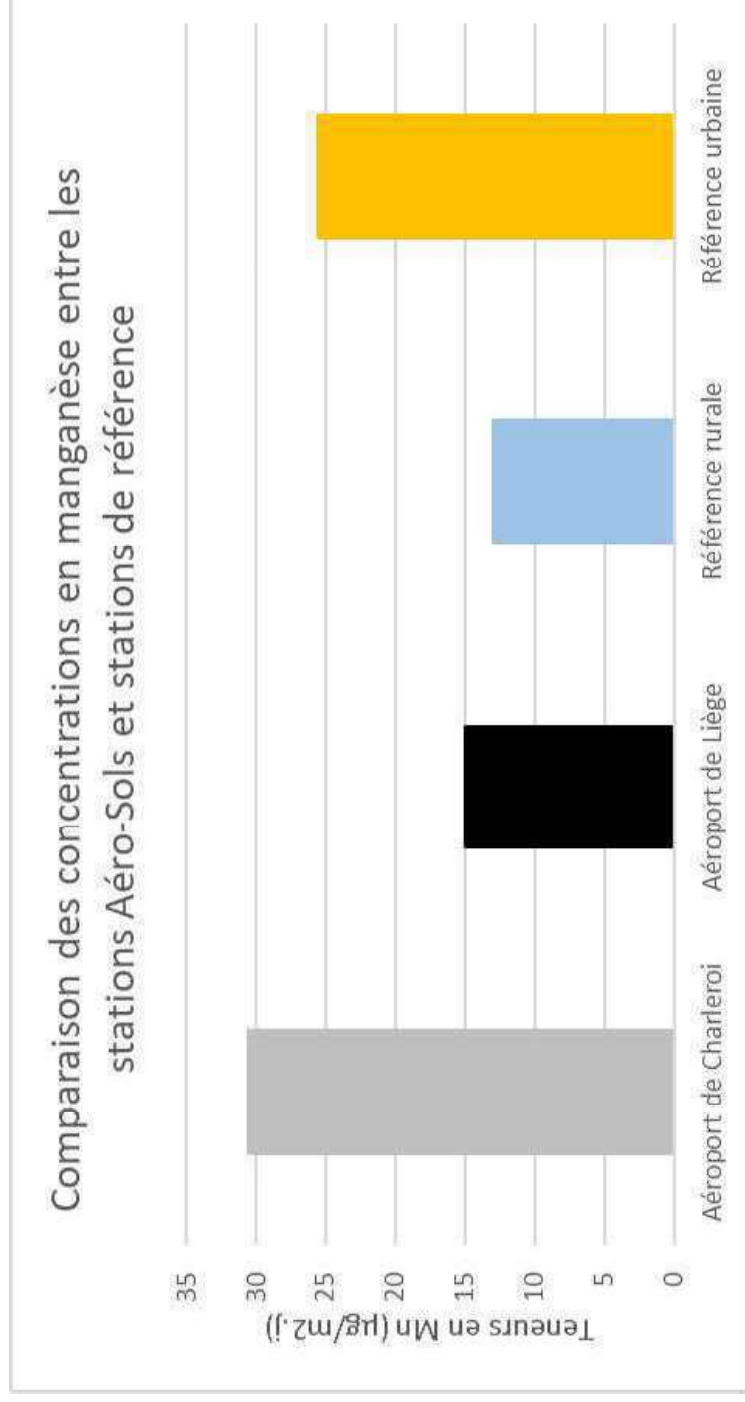
➤ Biosurveillance

=> Non mesuré



Résultats : métaux – manganèse (4/7)

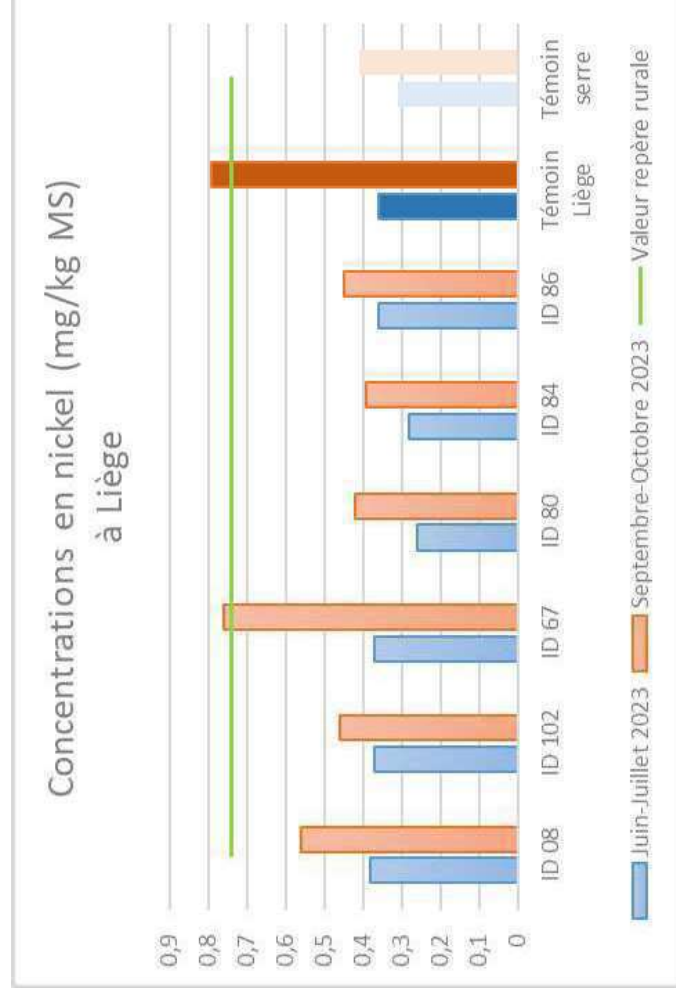
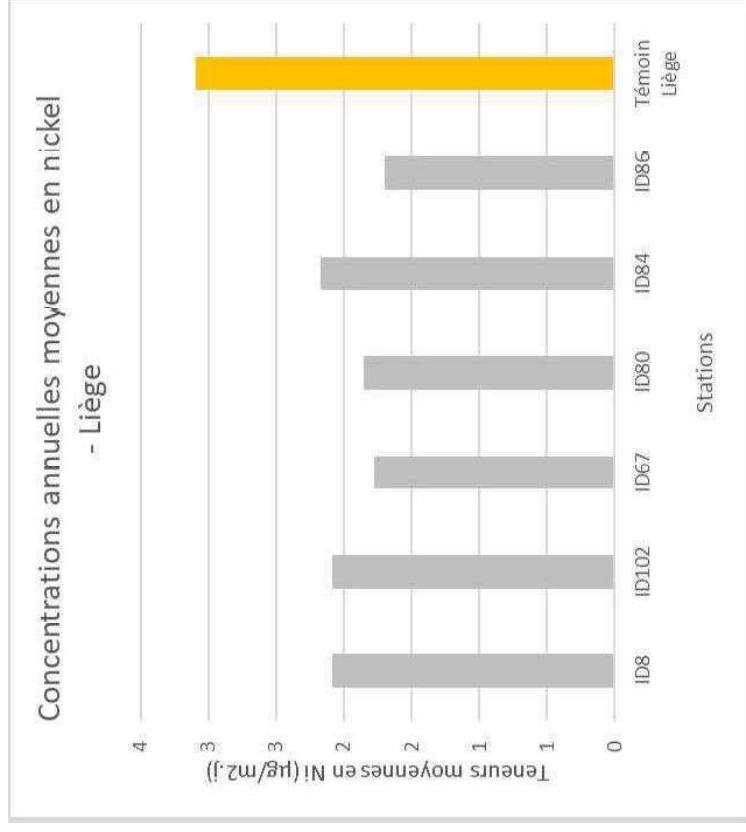
➤ Jauges



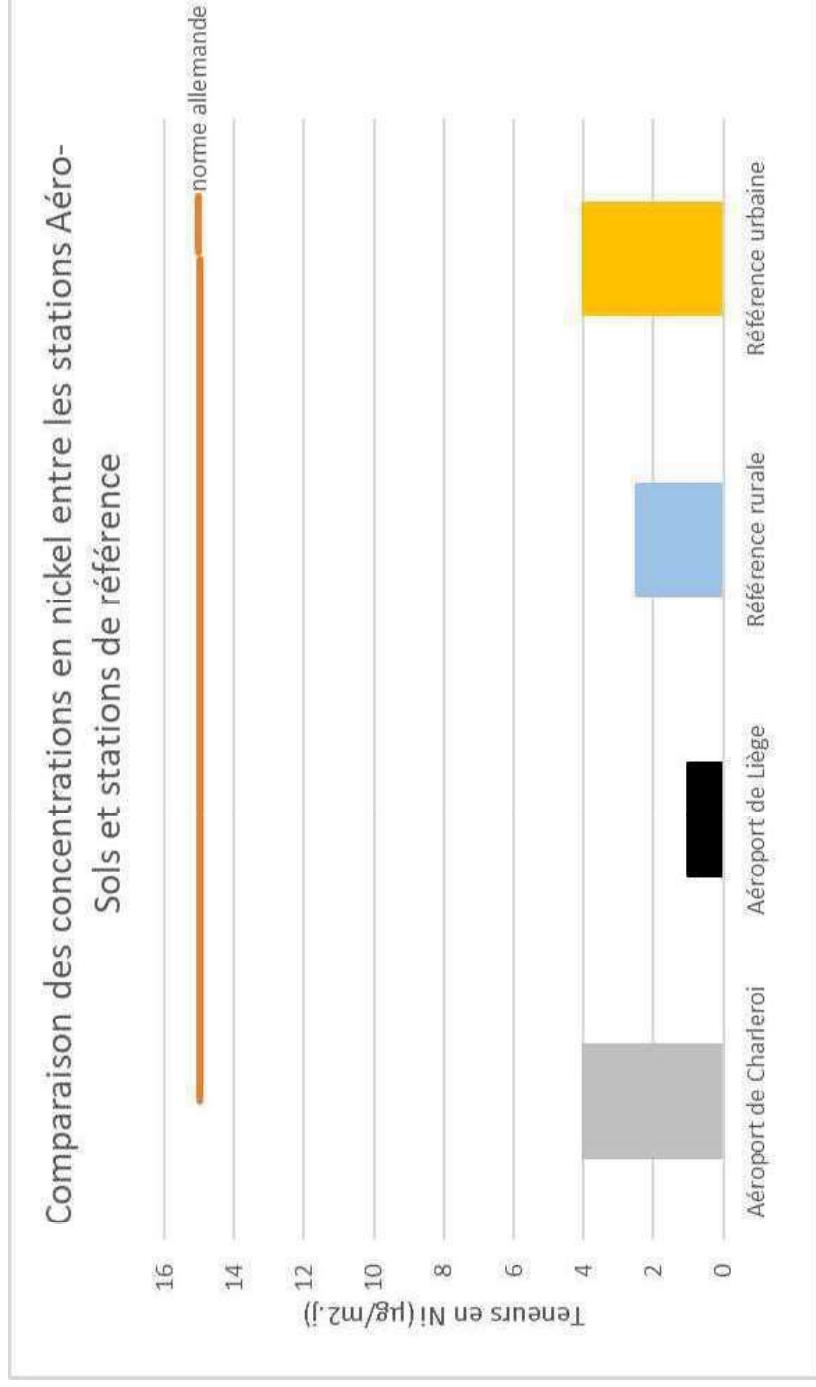
Résultats : métaux – nickel (5/7)

➤ Jauges

➤ Biosurveillance



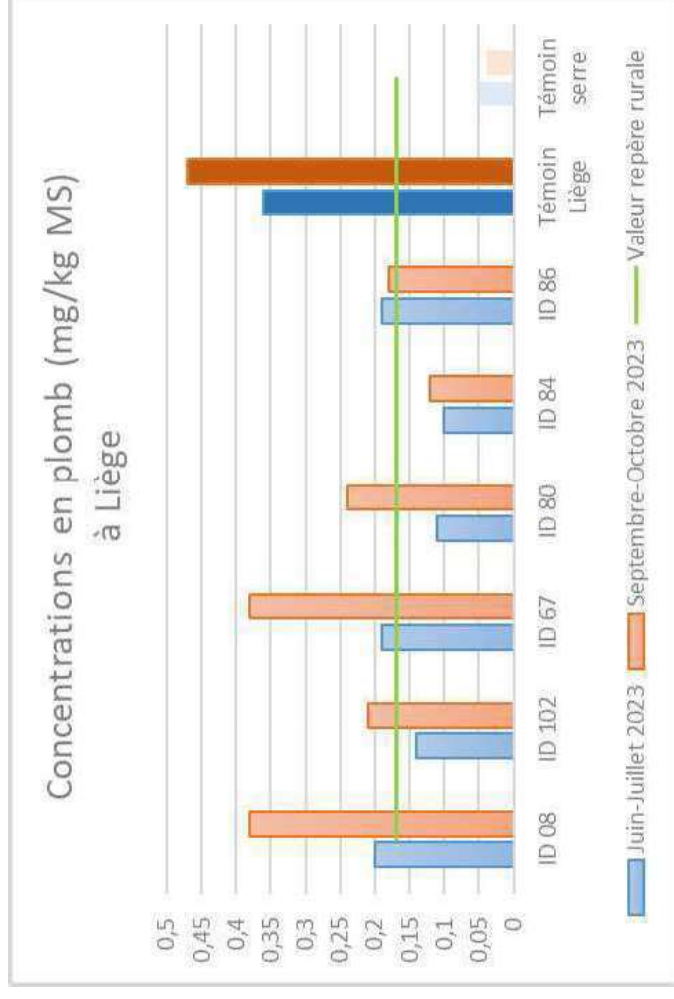
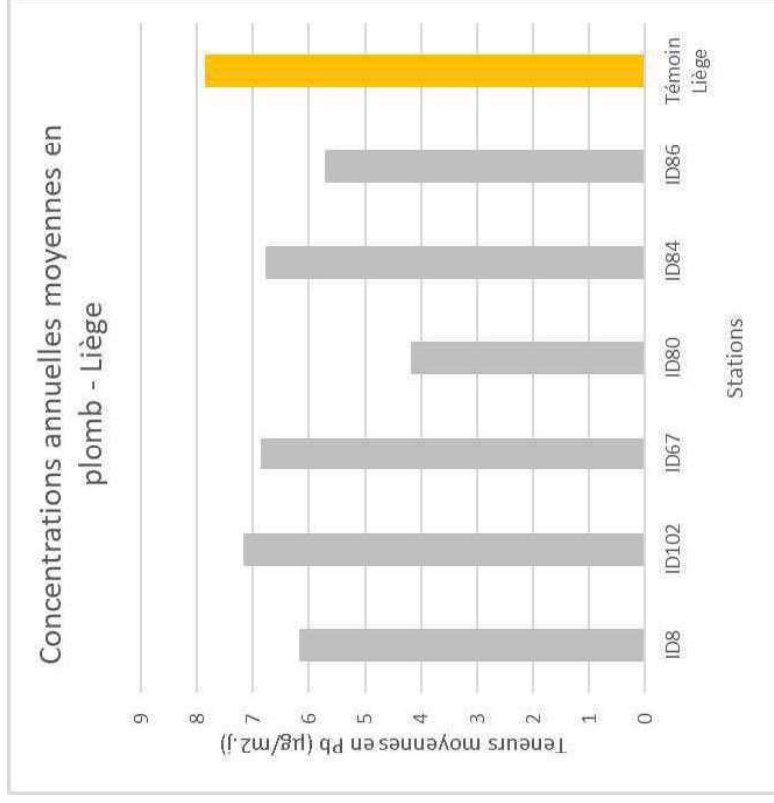
Résultats : métaux – nickel (5/7)



Résultats : métaux – plomb (6/7)

➤ Jauges

➤ Biosurveillance

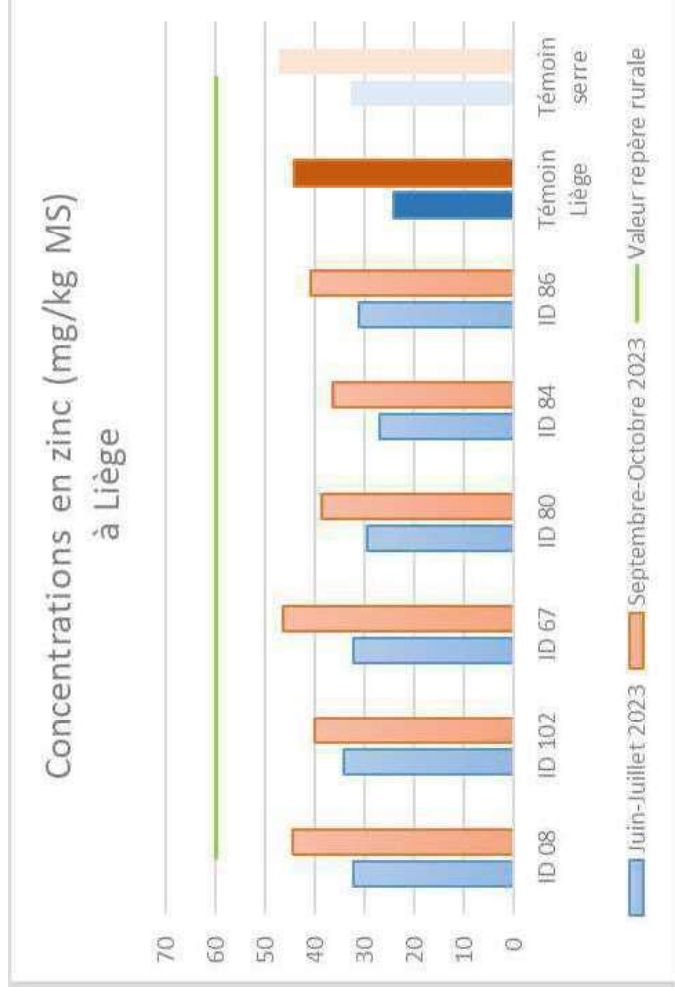
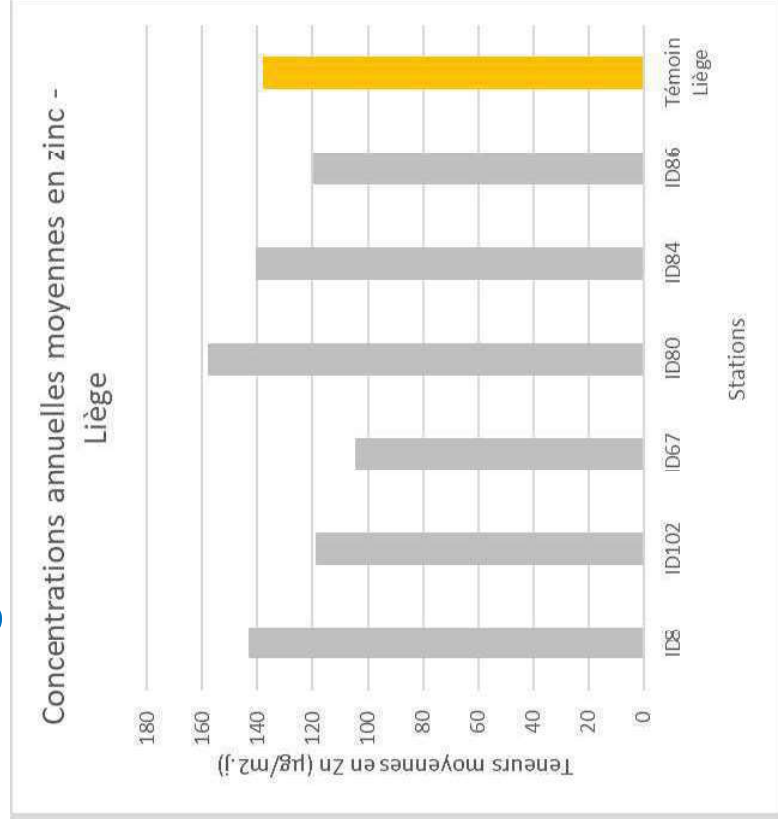


Résultats : métaux – plomb (6/7)

➤ Jauges

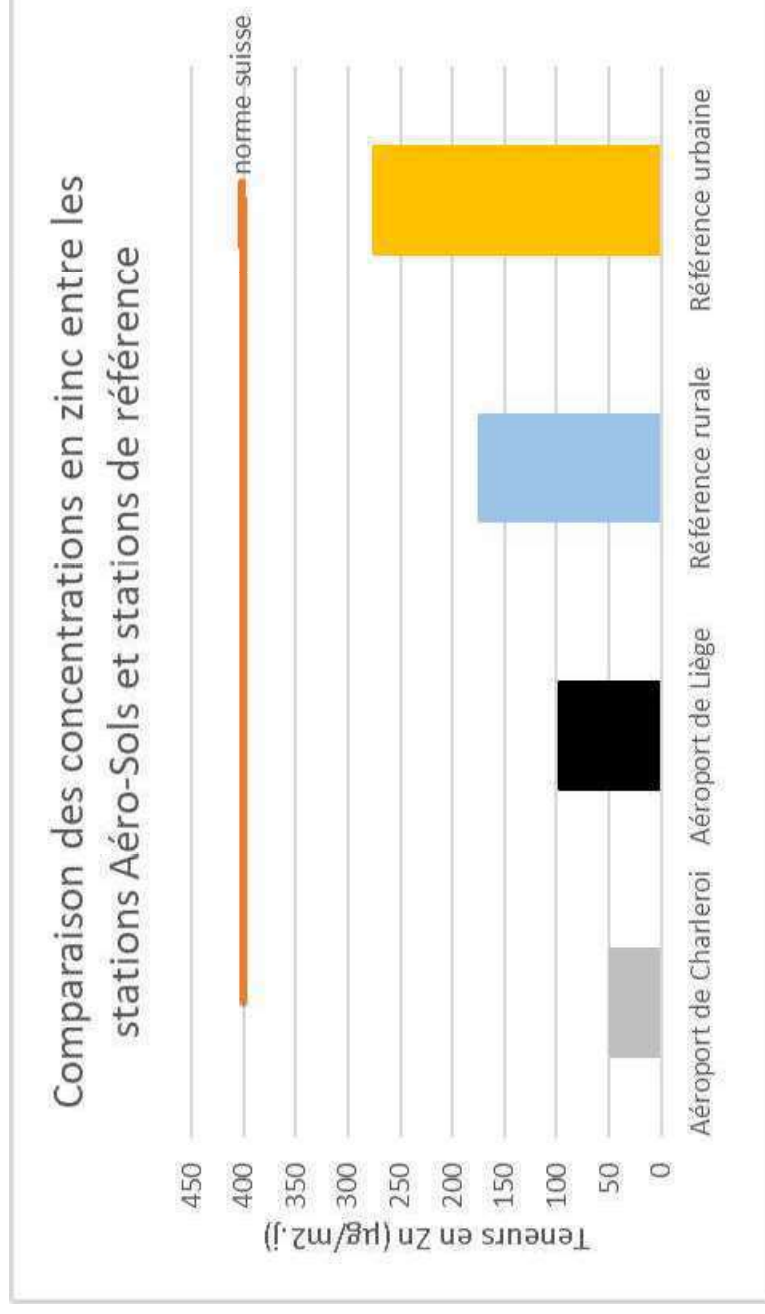


Résultats : métaux – zinc (7/7)



Résultats : métaux – zinc (7/7)

➤ Jauges



➤ Hydrocarbures (fractions C5-C11 et C10-C40)

- Sources : produits pétroliers...
- Activités aéroportuaires:
 - Combustion carburant des avions
 - Transport et stockage dans l'enceinte et autour des aéroports



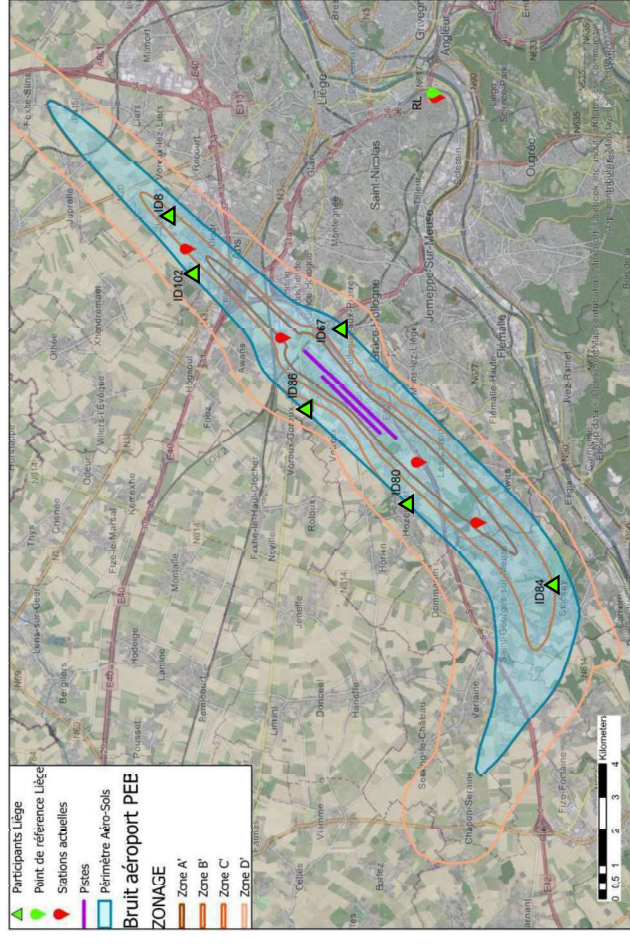
Résultats : Hydrocarbures (fractions C5-C11 et C10-C40)

➤ Jauges

- Aucune retombée en hydrocarbures (fractions C5-C11 et C10-C40) n'a pu être mise en évidence
- Tous les résultats sont < LOQ (Limite de quantification)
- Stations ISSeP existantes au niveau aéroport → < LOQ

➤ Biosurveillance

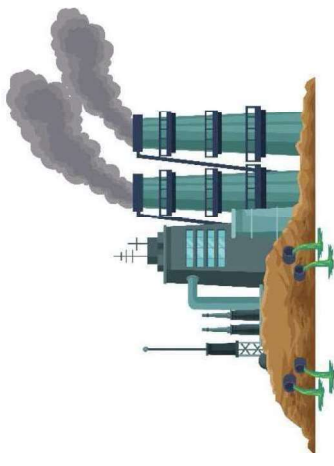
- Non mesuré



➤ Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

➤ 16 HAP

- Emis dans l'atmosphère par des **processus naturels** (volcans, feux de forêt, ...)
- Résultent majoritairement d'**activités humaines** telles que la combustion de combustibles fossiles (industrie, chauffage, trafic, incinération, centrales électriques), raffinage du pétrole... => secteur résidentiel et production d'énergie
- Les activités aéroportuaires peuvent émettre des HAP dans l'environnement
 - Combustion carburant des avions
 - Transport dans l'enceinte et autour des aéroports

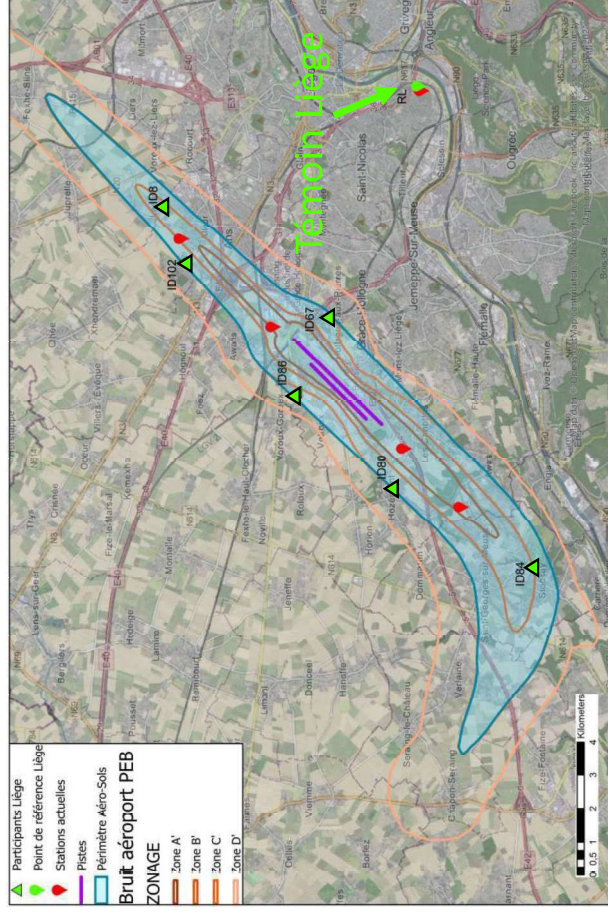


Résultats : HAP, valeurs de comparaison

➤ Jauges

- Pas de norme ou de valeur seuil en Wallonie
- Pas de mesure de HAP dans les retombées atmosphériques en Wallonie
- Comparaison au témoin Liège
- Moyennes calculées en prenant la valeur de $LOQ/2$ pour les valeurs $< LOQ$

=> Si résultat $< LOQ \rightarrow$ on indique $< LOQ$
=> Si résultat $> LOQ \rightarrow$ on indique la valeur exprimée en $ng/m^2.j$



Résultats : Somme 16 HAP

➤ Jauges

Somme 16 HAP (ng/m ² .j)	Moyenne	Nombre de valeurs	Nombre valeurs > LOQ	Concentration maximale mesurée
ID8	< LOQ	13	0	< LOQ
ID102	< LOQ	13	0	< LOQ
ID67	< LOQ	13	1	567
ID80	< LOQ	13	0	< LOQ
ID84	< LOQ	13	0	< LOQ
ID86	< LOQ	13	0	< LOQ
Témoïn Liège	< LOQ	11	0	< LOQ

Résultats : Somme 16 HAP

➤ Biosurveillance



Résultats : HAP

➤ HAP détectés

HAP	Détection des HAP	
	Biosurveillance (12 mesures)	Jauges (78 mesures)
Anthracène	0	0
Benzo(k)fluoranthène	0	0
Benzo(b)fluoranthène	0	0
Indéno(1,2,3-c,d)pyrène	0	0
Acénaphthylène	0	1
Benzo(a)pyrène	0	1
Benzo(g,h,i)pérylène	4	0
Dibenzoanthracène	5	0
Acénaphène	6	0
Naphtalène	12	0
Chrysène	3	2
Benzoanthracène	4	4
Phénanthrène	9	16
Pyrène	12	17
Fluoranthène	12	28
Fluorène	9	33

Résultats : HAP



- Exemple détection du fuoranthène au cours de l'année

Fluoranthène (ng/m ² .j)	29/06 au 27/07/23	27/07 au 24/08/23	24/08 au 21/09/23	21/09 au 19/10/23	19/10 au 16/11/23	16/11 au 14/12/23	14/12/23 au 11/01/24	11/01 au 08/02/24	08/02 au 07/03/24	07/03 au 04/04/24	04/04 au 02/05/24	02/05 au 30/05/24	30/05 au 27/06/24
ID8	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	41	31	22	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ
ID102	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	44	38	23	29	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ
ID67	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	63	42	33	28	35	< LOQ	< LOQ	< LOQ
ID80	12	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	56	37	23	21	28	< LOQ	< LOQ	< LOQ
ID84	< LOQ	< LOQ	< LOQ	13	41	62	53	39	37	38	< LOQ	< LOQ	< LOQ
ID86	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	64	30	23	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ	< LOQ
Témoïn Liège			< LOQ	12	< LOQ	45	33	37	22	31	17	< LOQ	< LOQ



Comité Accompagnement Aéroport Liège, 16/10/2025

Que retenir de l'étude?

De ces comparaisons, appuyées par l'étude des conditions atmosphériques et des mouvements des avions (nombre de vols et sens d'utilisation des pistes), aucun lien n'apparaît entre les dépôts de métaux, d'hydrocarbures et de HAP observés dans l'étude Aéro-Sols et les activités des aéroports voisins des stations de mesure.

Près de 35.000 mouvements d'avions à Liège et 78.000 à Charleroi ont été enregistrés pendant la période d'étude et ont survolé les zones d'études sans que les dépôts observés de polluants ne montrent des valeurs anormales. Quelques valeurs ponctuelles sont supérieures à d'autres, et font partie de la variabilité des apports de polluants dans l'atmosphère. Les métaux et hydrocarbures étudiés ici sont émis par une grande diversité de sources dans nos environnements anthropisés (chauffage, circulation routière, ...).

Que retenir de l'étude?

En conclusion, l'origine des taches ressemblant à des hydrocarbures, observées par certains riverains dans leur jardin, sur leur terrasse ou pièce d'eau, n'a pas pu être attribué aux activités aéroportuaires par le suivi pendant un an des retombées atmosphériques d'hydrocarbures, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques et de métaux.

Ainsi, aucun impact en provenance des activités aéroportuaires n'a pu être mis en évidence pour les polluants mesurés dans les retombées atmosphériques (métaux, hydrocarbures et HAPs) pendant la période de l'étude (juin 2023 à juin 2024) au niveau des 12 stations de mesure placées chez les riverains des aéroports de Liège et Charleroi. Ces conclusions rejoignent les conclusions d'études antérieures réalisées autour de deux aéroports en Allemagne, Leipzig (Maier, 2009) et Munich (Wäber, 2020b).

IMPORTANT

Les conclusions du projet Aéro-Sols sont valables uniquement pour :

- Les polluants étudiés :
 - 7 métaux (cadmium, chrome, cuivre, zinc, nickel, plomb et manganèse)
 - Les hydrocarbures fractions C₅-C₁₁ et C₁₀-C₄₀
 - Les 16 HAP (liste de l'US EPA)
- Les retombées atmosphériques
- La période d'étude (juin 2023-juin 2024)
- Le périmètre d'étude défini autour des 2 aéroports
- Le niveau d'activité des aéroports et les conditions climatiques durant la période d'étude.



ISSEP
Institut scientifique
de service public

FORTAIL WALLONIE.BE FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

mon espace personnel Presse

ISSEP NEWS ACTIVITÉS LABORATOIRE DE RÉFÉRENCE RECHERCHE PUBLICATIONS CONTACT RSE

Aéro-Sols

Étude des retombées atmosphériques autour des deux aéroports wallons (Liège et Charleroi)



Cliquez sur le lien ci-dessous pour accéder à la troisième newsletter parue en octobre 2024

[Newsletter Liège](#) [Newsletter Charleroi](#)

Les présentations données lors des premières réunions citoyennes en mai 2023 sont disponibles [ici](#) pour Charleroi et [ici](#) pour Liège.

Réunions citoyennes finales

Présentation des résultats et des conclusions du projet de 20h à 22h.

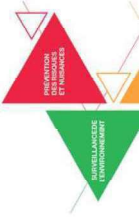
Secteur privé et communes
Consulter les services de l'ISSEP proposés aux entreprises, aux particuliers et aux communes.

Amiante: analyse d'échantillon
Procédure de requête pour déposer ou envoyer un échantillon.

Demande d'analyse
Pour toute demande d'analyse en nos laboratoires, veuillez vous adresser à info@issep.be

Avis sécurité fournisseurs

Conditions générales de vente



Le **rapport** est depuis le mois de décembre 2024

➔ Sur le site de l'ISSeP: <https://www.issep.be/aero-sols/>

Informations complémentaires qualité de l'air en Wallonie sur <https://www.wallonair.be/fr/>

Comité Accompagnement Aéroport Liège, 16/10/2025

Merci !

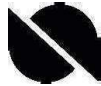
Contacts

Pour de plus amples informations avant, pendant ou après l'étude, vous pouvez nous contacter :

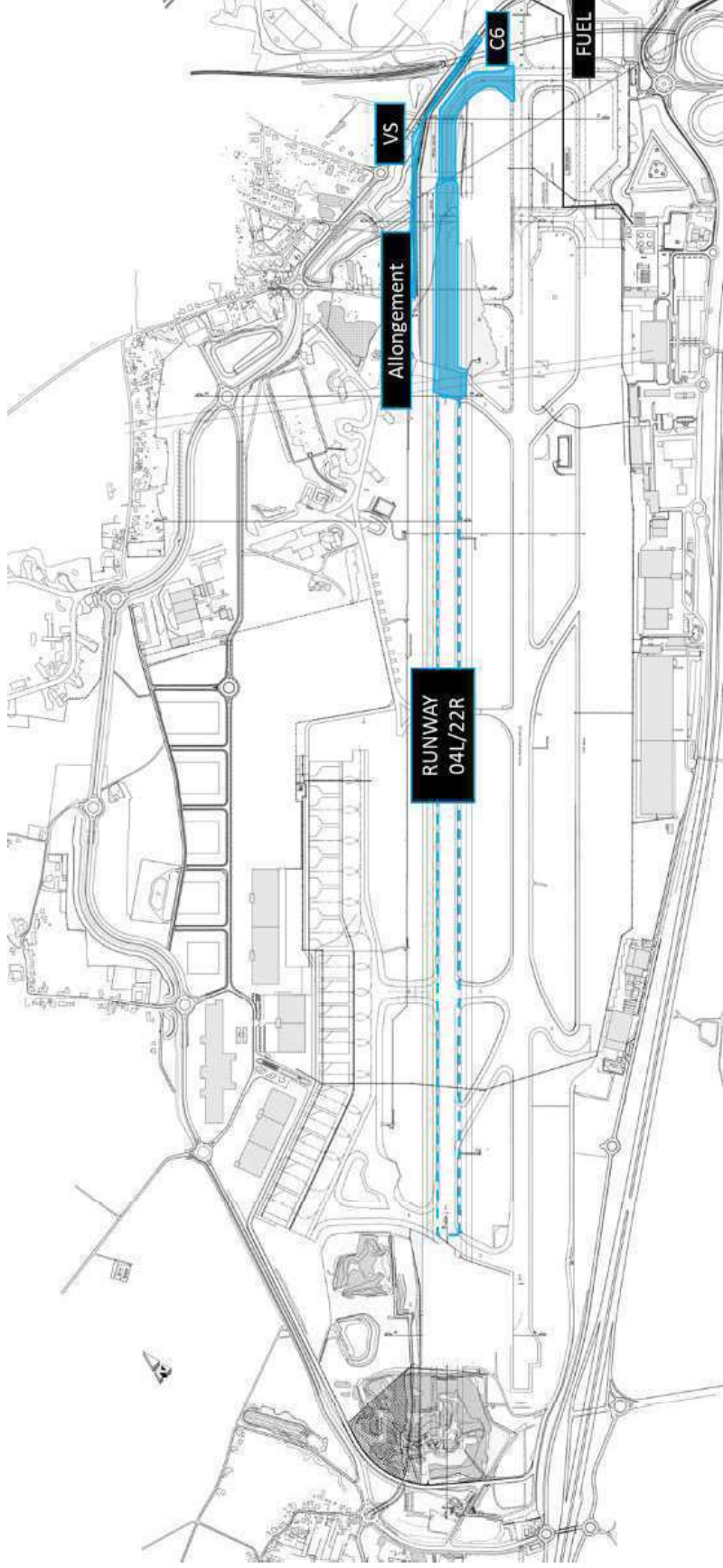
Sophie Crevecoeur et Caroline Thiry (ISSeP)
ISSeP – Cellule Environnement-Santé, 200 Rue du Chéra – 4000 Liège
Email : aero-sols@issep.be

Marie Cors (Eco-Impact)
GSM : 0497/11 83 35
Email : marie.cors@eco-impact.be

2. Allongement de la piste de contingence

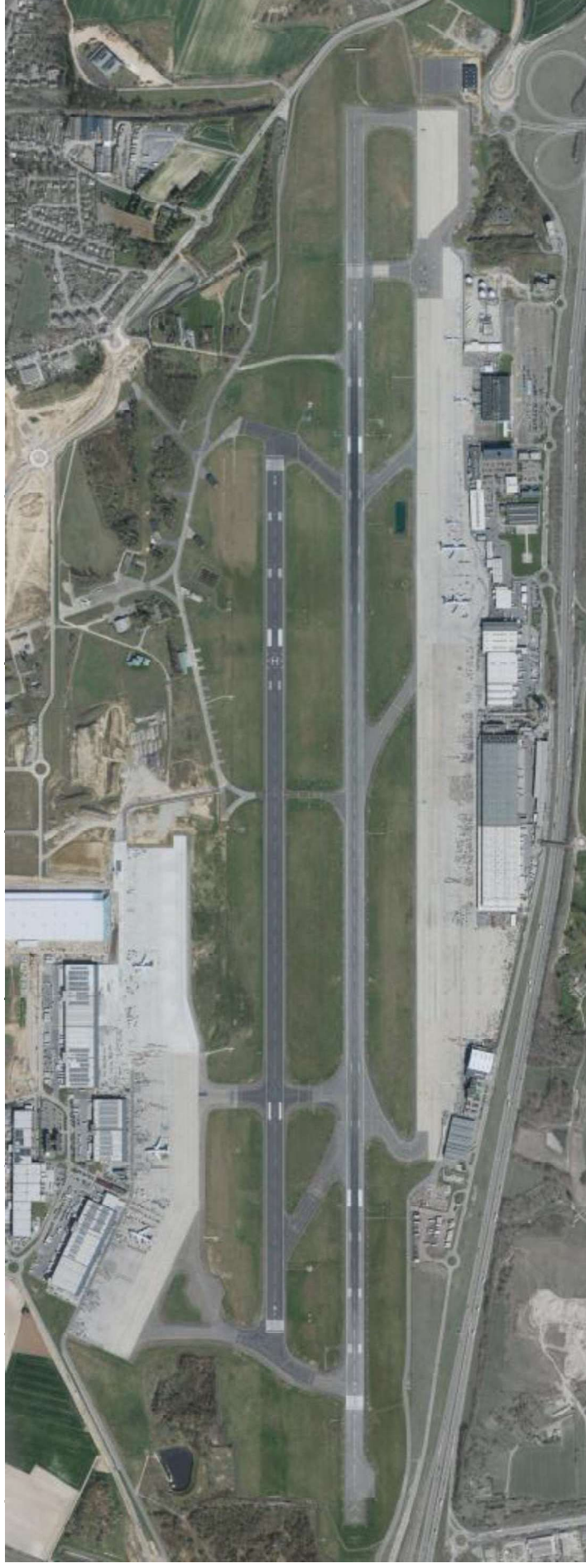


Allongement de la piste de contingence

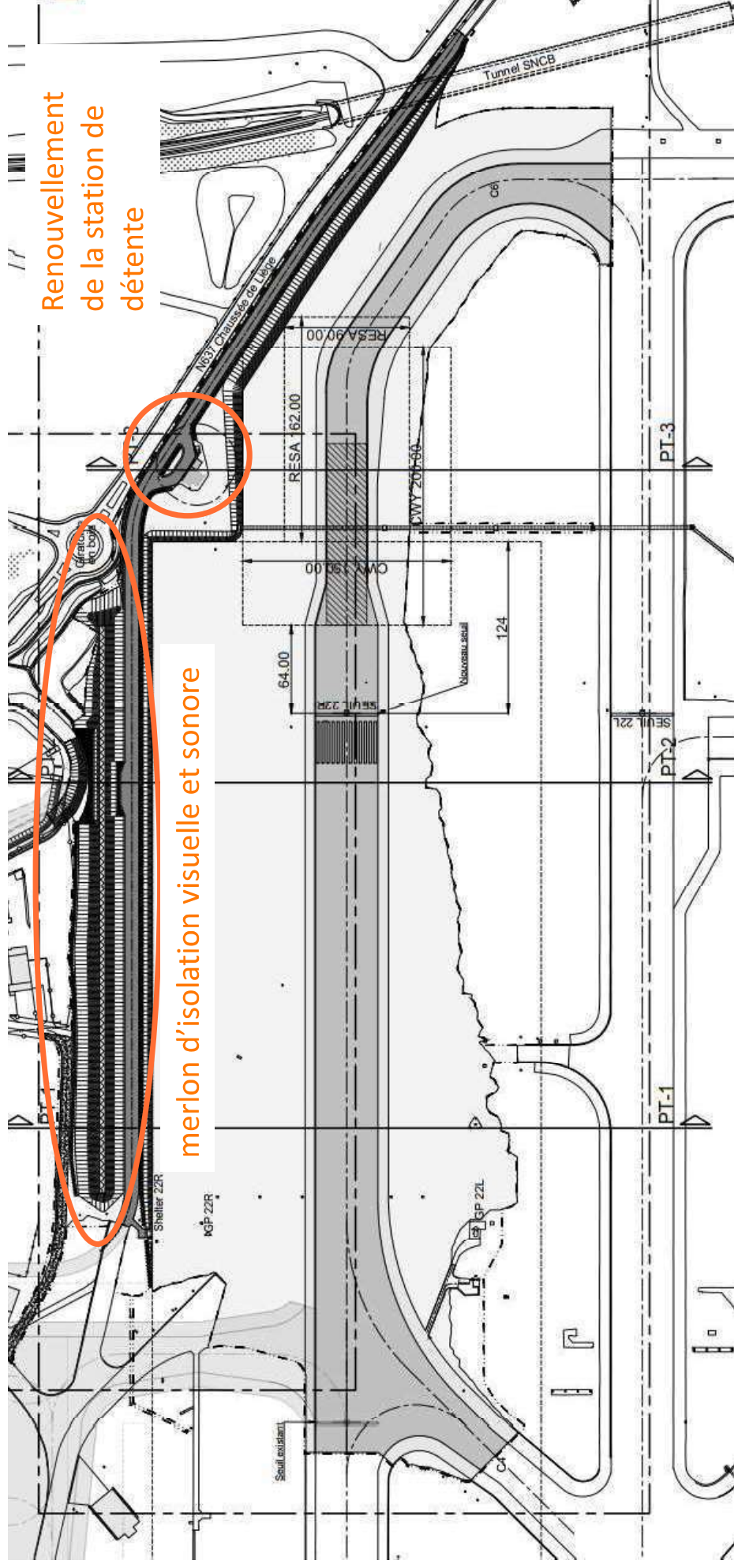


Objectifs:

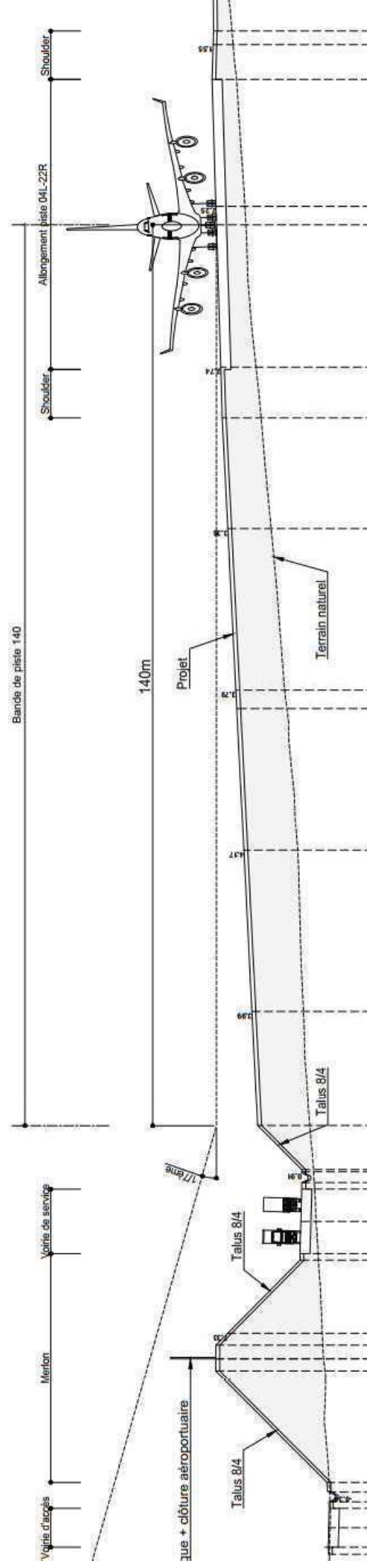
- 1) Sécurité – limiter les traversées de piste en usage
 - 2) Maintenir la capacité en situation de contingence (travaux, incident sur la piste principale)
- La piste de contingence restera une contingence – pas d'utilisation simultanée des deux pistes



Modification de
voirie publique



merlon d'isolation visuelle et sonore



Demande de permis

- EIE initiale réalisée en 2021 (allongement est+ouest et comblement de la sablière Fontaine)
- Abandon par Liege Airport de l'allongement côté ouest et du comblement de la sablière
- Actualisation de l'EIE
- Réalisation des études de sol (ECO approuvée, PA finalisé)
- Dépôt de la demande de permis unique fin 2025

Demande de permis

- Demande de modification de voirie publique
- Décision GW (art. D.IV.25 du CoDT)

3. 6ème révision des PEB



PDLT et PEB

Deux plans de bruit

- Plan de développement à long-terme – **PDLT**
Fixe les limites maximales de développement de l'aéroport
- Plan d'exposition au bruit – **PEB**
Doit strictement être inclus dans les courbes du PDLT
Détermine l'accès aux mesures d'accompagnement



CONTEXTE

- 1^{er} PEB de l'aéroport de Liège arrêté en 2004
- Loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit impose une **révision triennale** réalisée par le SPW
- **Objectif** : vérifier la correspondance entre le PEB et au minimum la situation réelle tout en tenant compte du développement prévisible à 10 ans
- **Cinq révisions** ont eu lieu en 2007, 2011, 2014, 2017 et 2022
 - révision 2022 aboutit, pour la première fois, à un élargissement des courbes du PEB
- La **6^{ème} révision** en 2025 conduit, pour la seconde fois, à un élargissement des courbes du PEB

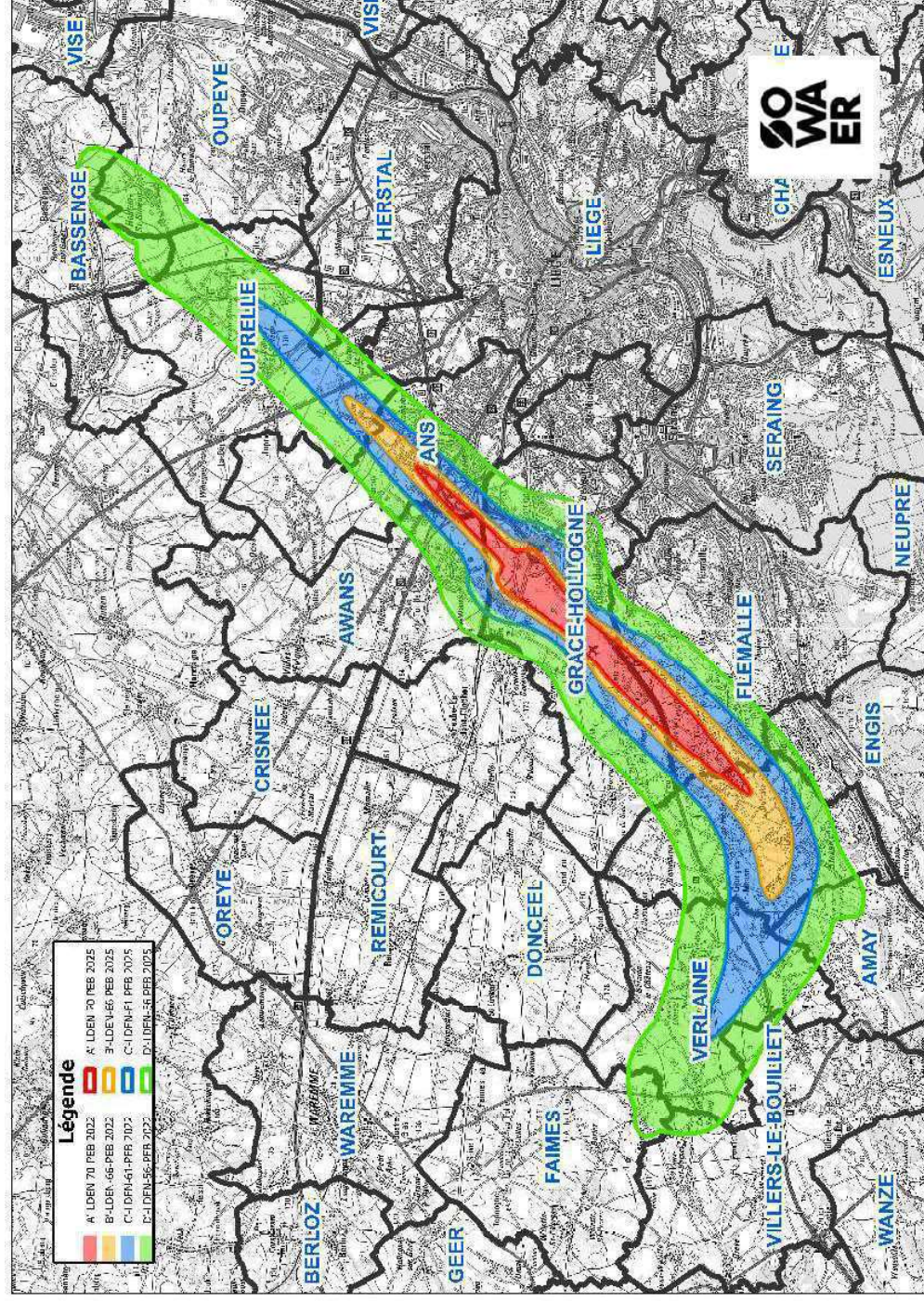


CONTEXTE

- 18 septembre 2025 : 6^{ème} révision PEB adoptée par le GW
- Fondée sur les données relatives à l'exploitation de l'aéroport en **2021** et sur les hypothèses **d'exploitation à dix ans**
- Jamais de révision à la baisse des courbes précédentes et niveau d'accompagnement des riverains égal ou supérieur suite à la révision



PEB 2022 - 2025



Estimation habitations concernées par élargissement PEB 2025

	$B' \rightarrow A'$	$C' \rightarrow B'$	$D' \rightarrow C'$	$\rightarrow D'$	Total
Awans	0	0	16	5	21
Faimes	0	0	0	23	23
Flémalle	0	0	2	0	2
Grâce-Hollogne	3	133	173	177	486
Herstal	0	0	0	5	5
Juprelle	0	0	0	21	21
Liège	0	0	0	2	2
Verlaine	0	0	0	16	16
Total	3	133	191	249	576



Nouvelles aides pour les riverains concernés par ces élargissements

PEB

- **Zones A' et B' :**

Acquisitions volontaires

Aides à l'insonorisation

Primes de déménagement pour locataires (3.718,40€)

Indemnités commerciales ou professionnelles

- **Zone C' :** aides à l'insonorisation

- **Zone D' :** aides forfaitaires à l'insonorisation
(6.131 € ou 12.202 €, indexation actuelle incluse)

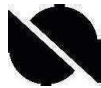


Pour toutes questions, les citoyens peuvent contacter la SOWAER

- **Téléphone gratuit** : 0800/25 747
- **Formulaires en ligne** : <https://www.sowaer.be/formulaire/>
- **Bureaux accessibles sans rendez-vous** :

Aéroport de Liège – Bâtiment 50 à 4460 Bierset
Ouverts la semaine : 9h à 12h et 14h à 17h
excepté le vendredi jusqu'à 16h





4. Campagnes mesures sonores



PRINCIPE D'EGALITE

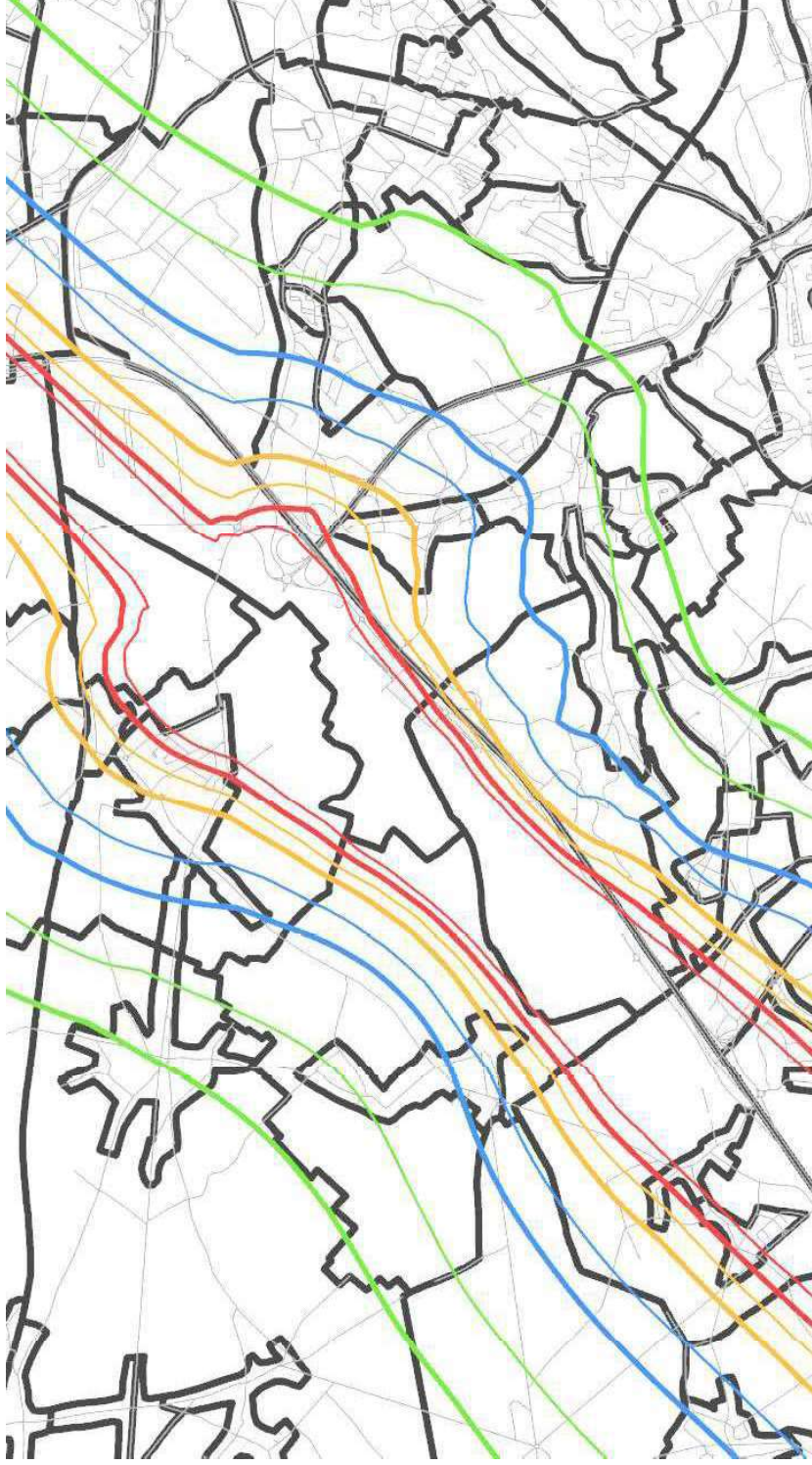


Confronter la théorie au réel

- Les PEB définis au moyen d'un logiciel informatique qui intègre le trafic actuel et une projection à 10 ans du trafic aérien
- Confronter les modélisations théoriques avec des relevés du niveau de bruit in situ
- 13/10/2025 : entrée en vigueur de la 6^{ème} révision des PEB des aéroports wallons qui aboutit pour la deuxième fois à un élargissement des zones des PEB
- AGW 27/02/2003 : la SOWAER fait procéder dans l'année de l'entrée en vigueur des arrêtés délimitant les zones des PEB à un relevé de mesures de niveaux sonores autour des zones des PEB. Par la suite, ce relevé a lieu tous les 3 ans.



PEB – courbes à moins 2 dB(A) – secteurs statistiques



Principe d'égalité

- L'objectif des campagnes est de déterminer si des *quartiers* peuvent bénéficier de mesures individuelles gratuites
→ **Lden à moins 1 dB** des zones du PEB dépassé au moins 4 fois
- Le demandeur d'une mesure individuelle doit être propriétaire d'un immeuble d'habitation situé dans le PDLT au plus tard au **13 juillet 2004**
Excepté dans le cas où l'immeuble change de zone dans le PDLT de 2022 par rapport à celui de 2004 → propriétaire au **17 juin 2022**
- Si la mesure individuelle démontre que l'habitation est soumise à des niveaux sonores équivalents à une zone supérieure du PEB, le riverain se verra proposer les mesures d'accompagnement qui correspondent à cette zone
→ **Lden de la zone** dépassée au moins 4 fois



Campagnes de mesures sonores

- Participation citoyenne autour des aéroports wallons
→ sonomètre dans les jardins des habitations des riverains
- Bureaux d'acoustique agréés indépendants
- Analyse de 14 jours représentatifs activité aéroportuaire
- Durée mesures tributaire de la variabilité de la météo et du sens de piste utilisé
- Durant la campagne de mesures sonores, les mesures hors PDLT sont suspendues



5. Approbation du procès-verbal du 6 juin 2025



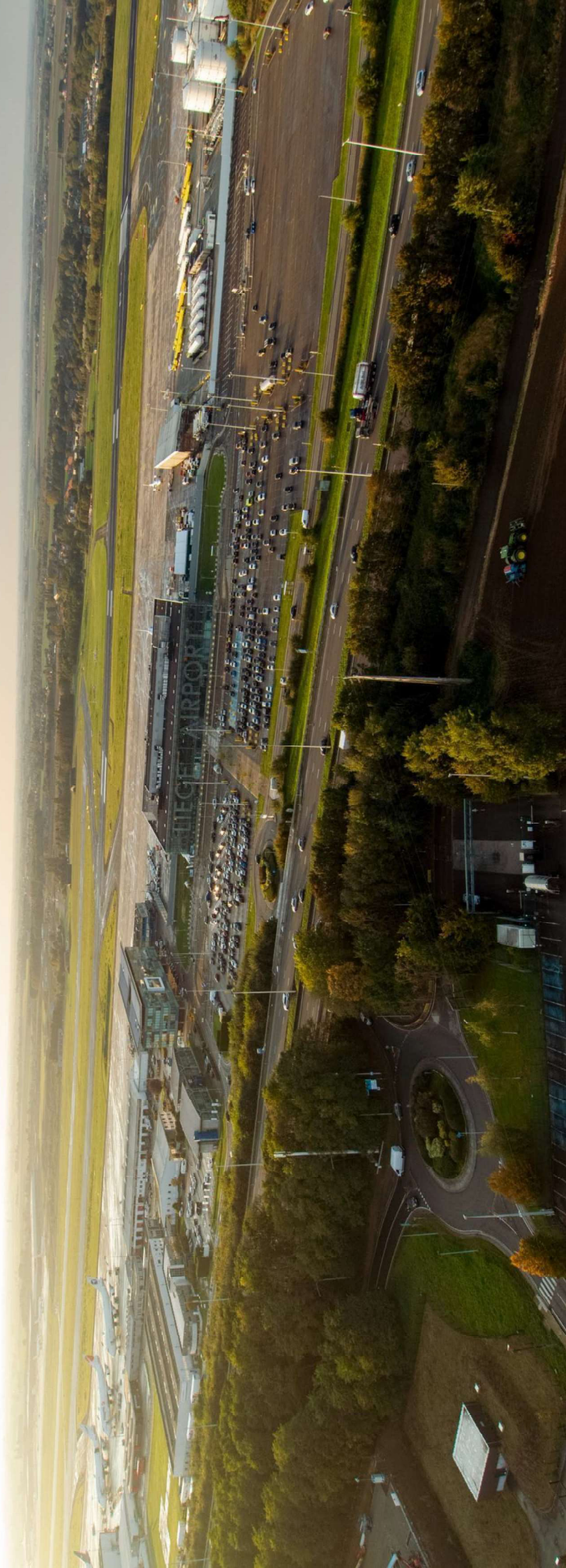
6. Projet de règlement d'ordre intérieur



7. Situation commerciale de Liege Airport

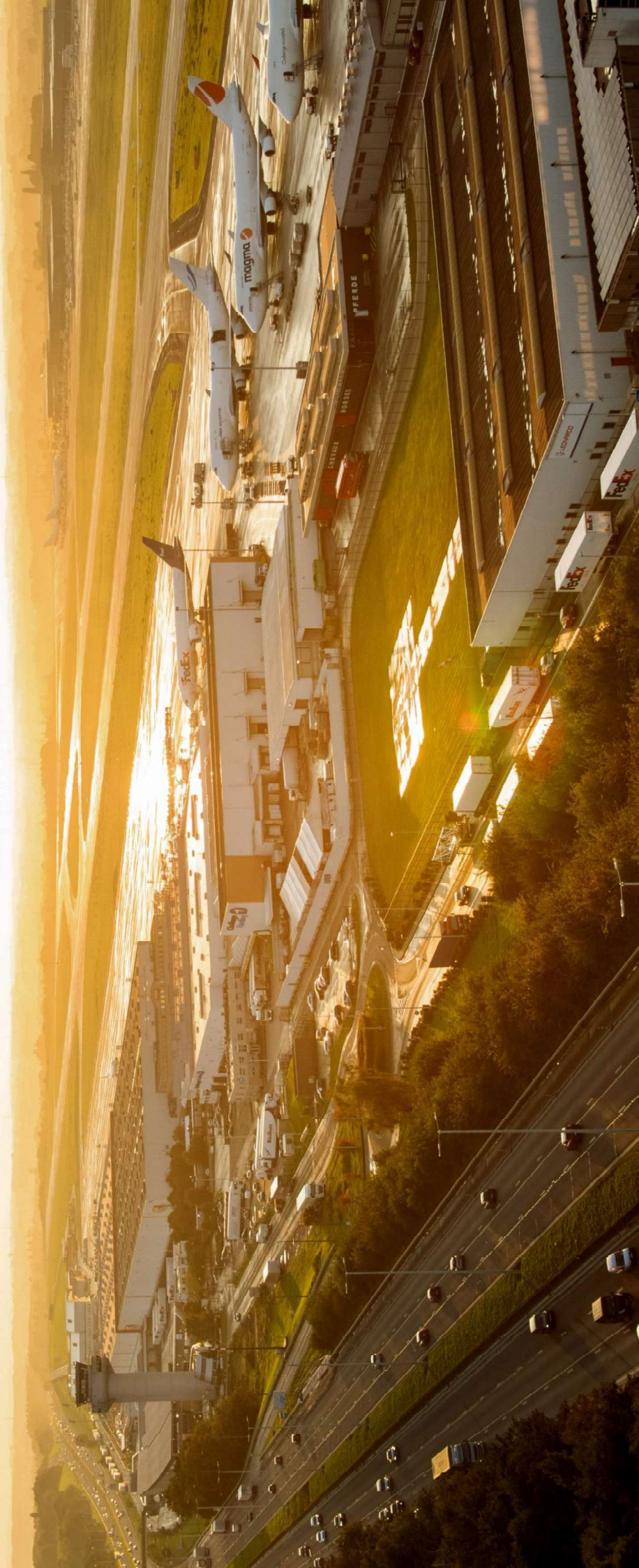


Comité d'accompagnement
16/10/2025



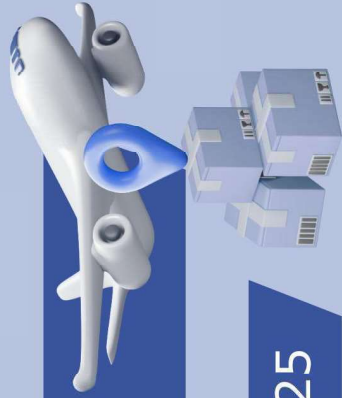
Situation commerciale

Cargo City East

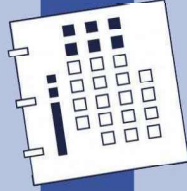


Situation commerciale





Q3 2025



CARGO TONNAGE

2024	272.210 tons
2025	334.956 tons

Q3 2024
vs Q3 2025

+ 23 %



TRAFFIC REPORT

Liege Airport enregistre une forte progression de +23% au 3^e trimestre 2025

Tous les voyants sont au vert à Liege Airport avec une augmentation constante tant des mouvements que du tonnage pour le troisième trimestre. Pour les mois de juillet, août et septembre 2025, l'aéroport a enregistré une forte augmentation de 23% du tonnage par rapport à la même période en 2024. Les mouvements d'avions ont progressé de 9%.

Tant sur le court terme que sur une période plus longue, Liege Airport affiche de très bons résultats, comme l'explique Laurent Jossart, CEO : « Pour le Q3 2025, notre communauté cargo a traité **334.956 tonnes de fret**, ce qui représente une croissance significative et solide de 23% (272.210 tonnes au Q3 2024). Depuis le début de l'année, l'aéroport affiche une croissance de 14,4%. »

Forte croissance des exportations européennes

La croissance du dernier trimestre a été alimentée par des flux importants dans le domaine du commerce électronique pour les importations, mais aussi par la robustesse des exportations européennes transitant par l'aéroport de Liège, avec une croissance trimestrielle de **+26 %** par rapport à l'année dernière. Cette progression reflète l'importance croissante de l'aéroport de Liège pour les exportations de l'industrie européenne.

En termes de mouvements d'avions, 7.262 vols cargo ont été opérés, soit une augmentation de 9 % par rapport au même trimestre en 2024 (6.691 vols cargo).



TOP 5 MONDIAL

EN CROISSANCE DU FRET

(2019-2024)



ANCHORAGE INTL
AMERIQUE DU NORD
+35%

LIEGE AIRPORT
EUROPE
+29%

ANC

CVG

IST

SZX

CINCINNATI
AMERIQUE DU NORD
+50%

ISTANBUL
EUROPE
+236%

SHENZHEN
ASIA PACIFIC
+47%

ENTRE 2019 et 2024

Enfin, sur une période plus longue, à savoir entre 2019 et 2024, France Aviation Civile Services¹ a récemment publié son enquête sur le trafic aérien mondial. Parmi les aéroports cargo, Liege Airport figure dans le top 5 mondial avec **29% de croissance du fret** ! *« Cette performance confirme notre stratégie de hub logistique multimodal et durable »*, conclut Laurent Jossart.



Fin de l'activité passagers à Liege Airport

✍ par Nathalie Evard

📅 Publié le 17 Juillet 2025 à 09:44



Hôtel Van der Valk



Avec ses **17 000 m²** (hors parkings), le futur établissement proposera :

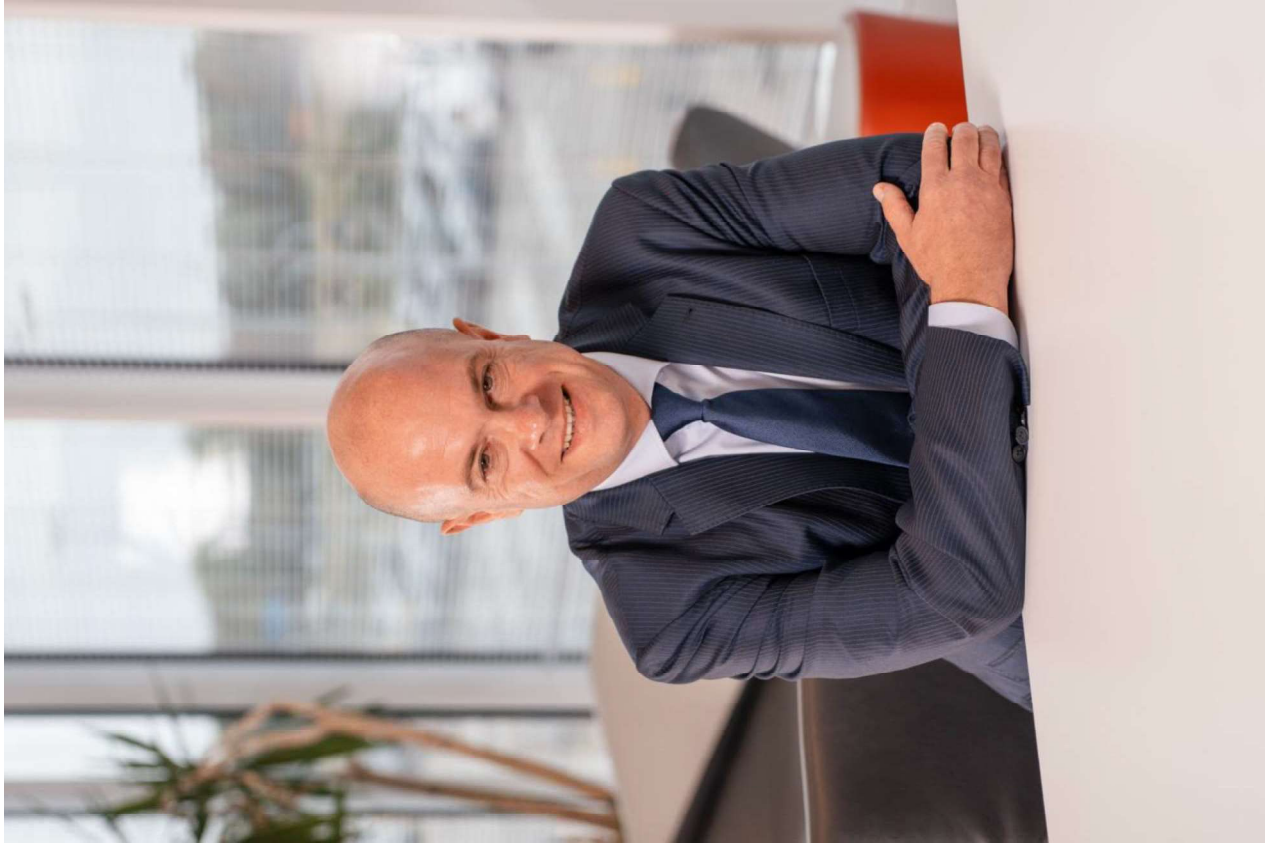
- **182 chambres** au style contemporain et à l'ambiance chaleureuse et feutrée
- Un **parking extérieur de 140 places** et un **parking intérieur de 135 places**
- **8 bornes de recharge rapides** et **20 bornes de recharge lentes** pour véhicules électriques
- Un **restaurant/brasserie de 250 couverts**
- Un **skybar panoramique** avec une terrasse offrant une vue exceptionnelle
- **10 salles de réunion modulables**
- Un **wellness de 800 m²** incluant une **salle de sport**, pour une expérience de détente unique

Nouveau conseil d'administration
et nouveau Président pour Liege Airport

Ce lundi 6 octobre s'est tenue une assemblée générale de Liege Airport qui a désigné les nouveaux administrateurs pour les 5 prochaines années. Le nouveau Président du Conseil d'administration de l'aéroport est Monsieur Fabian Marcq, qui est impliqué de longue date dans le développement économique de la région.

Le nouveau Conseil d'Administration de Liege Airport est désormais composé de :

Fabian Marcq – Président, Marc Renouprez – Vice-Président, Elisabeth Guillaume, Christine Collignon, Benoît Pitance, Nicolas Dumazy, Stéphanie Fellen, Luc Gillard, Stéphane Burton, Emmanuel Coste, Frédéric Macron, Edouard Marcus.

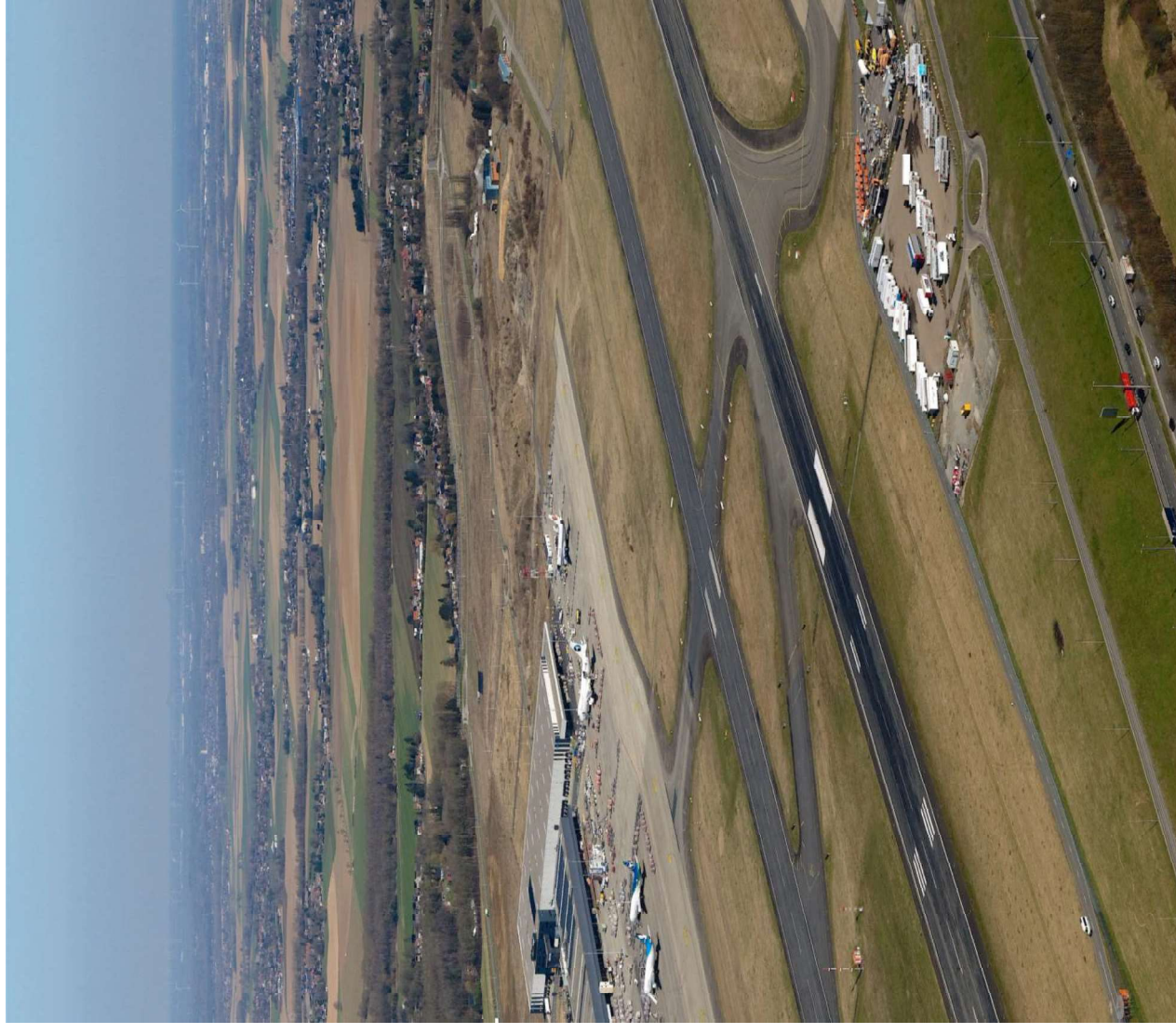


Cargo City East



Cargo City East

- L'EIE est toujours en cours de même que l'étude combinée des sols. Fin prévue fin novembre.
- La demande de permis unique sera déposée fin du premier trimestre 2026.
- Le dossier sera instruit par les FT/FD mais la décision d'octroi du permis revient au GW sur pied de l'article D.IV.25 du CoDT
- Dès que le dossier aura été déclaré complet par les FT/FD, une **enquête publique** sera organisée dans les 18 communes du PDLT.
- La demande portera sur la construction, par phases, de 15 positions avions supplémentaires, des taxiways requis et sur la construction d'un premier hall de fret d'une superficie de l'ordre de 12.500 m² + dalles de services.
- Préalablement (courant novembre), une demande de permis sera introduite auprès des FT/FD pour la construction d'un hall de ligne maintenance et atelier de maintenance LA au nord de la zone. Ces bâtiments permettront de constituer un écran visuel et auditif pour protéger les zones environnantes des externalités négatives qui pourraient ressortir de l'exploitation future de l'extension de la zone nord (demande des FT/FD).



7. Démarche CSRD de Liege Airport



16 octobre 2025

Présentation stratégie CSRD Liege Airport



En résumé



La volonté de Liege Airport est de s'inscrire dans une démarche de durabilité respectueuse des enjeux environnementaux, de société et de gouvernance (ESG)

CSRD (commission européenne) : directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises

Un travail collectif en plusieurs étapes (pour lequel LA est accompagné)

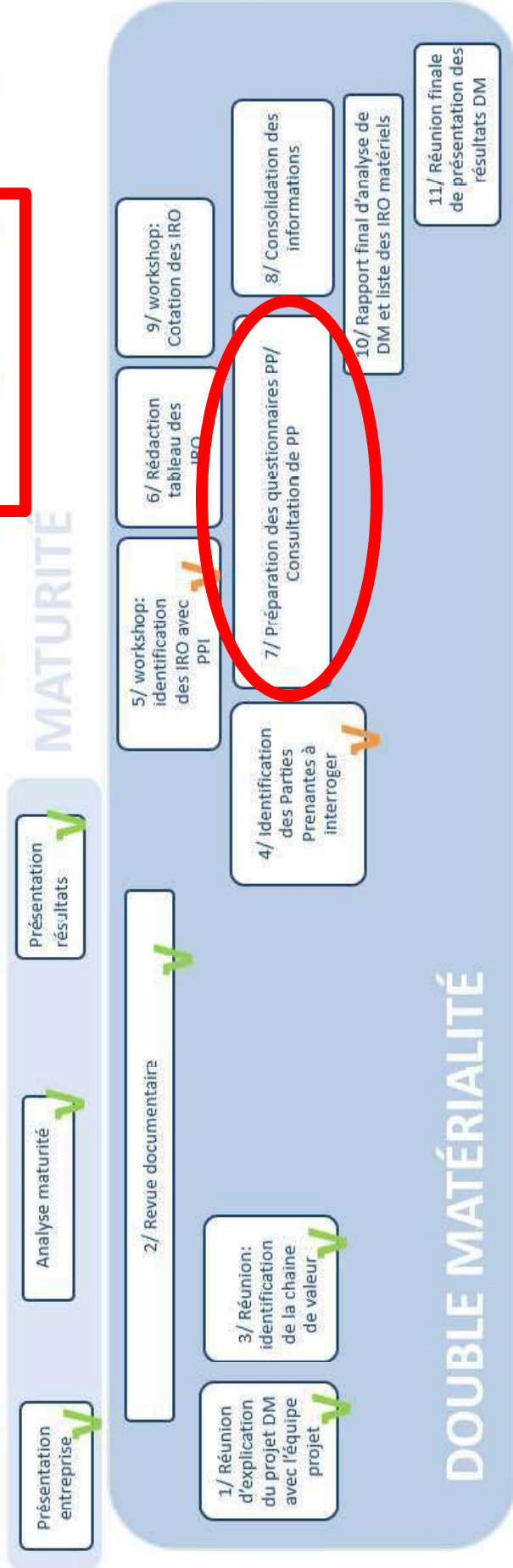
Objectif : un plan d'actions solide pour 2026

Finalité : Rapport de durabilité conforme aux exigences CSRD sur base volontaire



PLANNING DE MISE EN OEUVRE DU PROJET

✓ réalisé
✓ encours/ planifié



Étape clé : consultation des parties prenantes

Votre regard en tant que représentant politique des communes directement liées à l'activité de Liege Airport est essentiel pour nourrir cette démarche et orienter notre feuille de route de manière cohérente, pertinente et responsable.

Vous serez sollicités et invités à répondre à un questionnaire en ligne, d'ores et déjà merci pour votre implication.



Fanny Dion

Administrative and environmental support coordinator

dionf@liegeairport.com

+32 (0)4 70 70 20 64

Merci pour votre attention



9. Divers



A. Calendrier des réunions

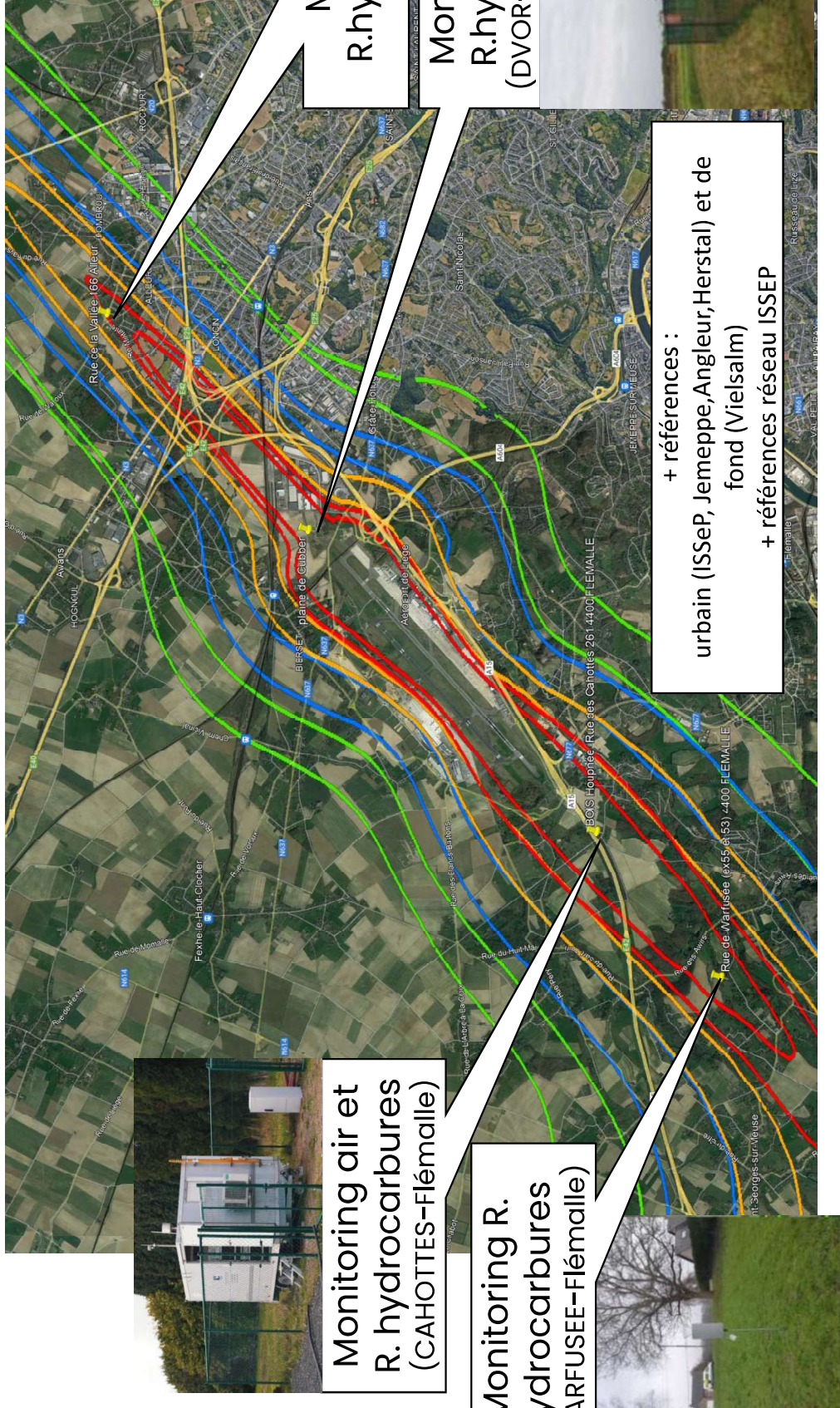


B. Surveillance de la qualité de l'air ambiant autour de l'aéroport – Rapport ISSEP du 1^{er} semestre 2025



AEROPORT LIEGE

**STATIONS MESURES QUALITE AIR ET R.HYDROCARBURES ISSEP-SOWAER-LA
RESEAU FIXE TOTALEMENT DEPLOYE DEPUIS MARS 2024 – 4 STATIONS DANS AXE DE PISTE**



AÉROPORT LIEGE

STATIONS MESURES QUALITE AIR ET R.HYDROCARBURES ISSEP-SOWAER-LA
RESEAU FIXE TOTALEMENT DEPLOYE DEPUIS MARS 2024 – 4 STATIONS DANS AXE DE PISTE

	Cahottes (TMLG08)	Liège- Aéroport D-VOR (TMLG09)	Liège- ISSeP (TMLG06)	Vielsalm (TMNT09)	Alleur	Warfusée
Météo	-	X	-	-	-	-
PM10/PM2.5	X	X	-	-	-	-
CO	X	X	-	-	-	-
NO/NO ₂	X	X	-	-	-	-
BTEX	X	X	-	-	-	-
Naphtalène	X	X	-	-	-	-
Formaldéhyde	X	X	X	X	-	-
Retombées HC	X	X	X	X	X	X
UFP	-	X	-	-	-	-

Tableau 2.2 : Paramètres mesurés dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air autour de l'aéroport de Liège

	Comparaison urbaine	Comparaison de fond
PM10/PM2.5	Liège ISSeP (TMLG06) Jemeppe (TMSG01)	Vielsalm (TMNT09)
CO	Liège ISSeP (TMLG06) Jemeppe (TMSG01)	Vielsalm (TMNT09)
NO/NO ₂	Liège ISSeP (TMLG06) Jemeppe (TMSG01)	Vielsalm (TMNT09)
BTEX ¹	Herstal (VOLG04) Angleur (VOLG05)	Vielsalm (VONT07)
Naphtalène	Herstal (HPLG03) Angleur (HPLG02)	Vielsalm (HPNT03)

Tableau 2.3 : Stations de comparaison du réseau de surveillance de la qualité de l'air en Wallonie



RAPPORT ISSeP du 1^{er} semestre 2025

AEROPORT DE LIEGE

- **Valeurs contraignantes des Directives européennes 2004/107/CE et 2008/50/CE, transposées en droit wallon** : les valeurs limites et valeurs-cibles seraient respectées pour les PM10, PM2.5, le monoxyde de carbone, le dioxyde d'azote, le benzène et le benzo(a)pyrène.
- **Critères de qualité et d'intervention définis par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) et l'Université de Liège (Uliège)** : seraient respectés pour le benzène, le toluène, l'éthylbenzène, le naphthalène et le formaldéhyde.
- **Non-respect de certaines recommandations de l'OMS** : également constatés pour la plupart des stations de comparaison, situées dans un environnement influencé par d'autres sources anthropiques comme le trafic, l'industrie ou le chauffage.



RAPPORT ISSeP du 1^{er} semestre 2025

AEROPORT DE LIEGE

- **Les concentrations mesurées autour de l'aéroport sont du même ordre de grandeur que celles obtenues dans les stations de comparaison** situées dans un environnement urbain ou périurbain;
- **Retombées hydrocarbures** : tous les résultats sont inférieurs à la limite de quantification sauf pour le site d'Alleur (fraction C10-C40). La valeur détectée est faible (juste supérieure à la limite de détection) et ne peut être liée de manière univoque à l'activité aérienne;
- Les conclusions observées dans les précédents rapports sont de manière générale confirmées dans ce dernier rapport.

Aucun apport en provenance des activités aéroportuaires ou des mouvements des avions n'a pu être mis en évidence si ce n'est pour le monoxyde d'azote et les particules ultrafines.



MONITORING EN TEMPS REEL OU DIFFERE via wallonair.be

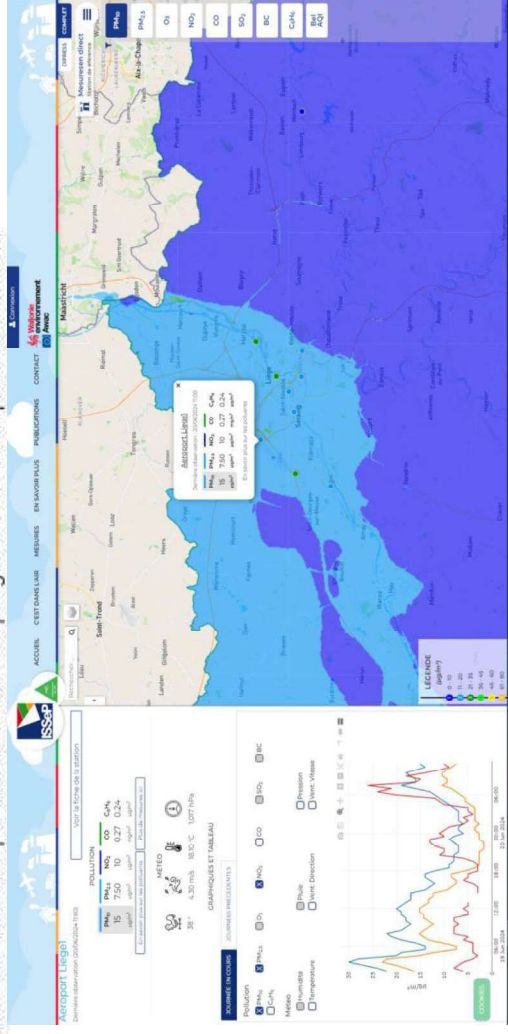
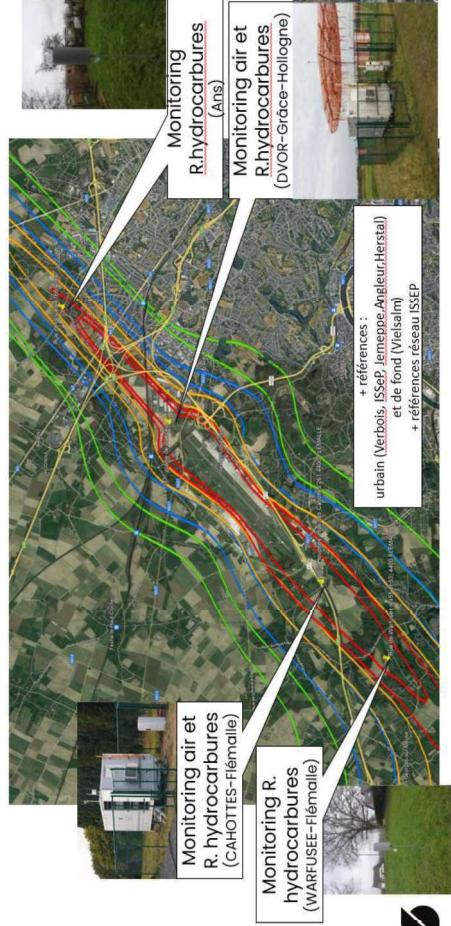
INFO VIA NOTRE SITE INTERNET WWW.SOWAER.BE

Assurer la diffusion rapide et transparente des données dans un contexte global:

Qualité de l'air

Des stations de mesures de la qualité de l'air sont installées autour des aéroports de Liège et Charleroi. C'est l'ISSEP (Institut scientifique de service public) qui est chargée de la collecte et de l'analyse des données. Les résultats de ces stations de mesures sont publiés en temps réel sur le site wallonair.be.

L'aéroport de Liège dispose, quant à lui, d'un monitoring depuis 2012 complété par d'autres stations qui ont été installées progressivement depuis 2023 et sont maintenant pleinement fonctionnelles.



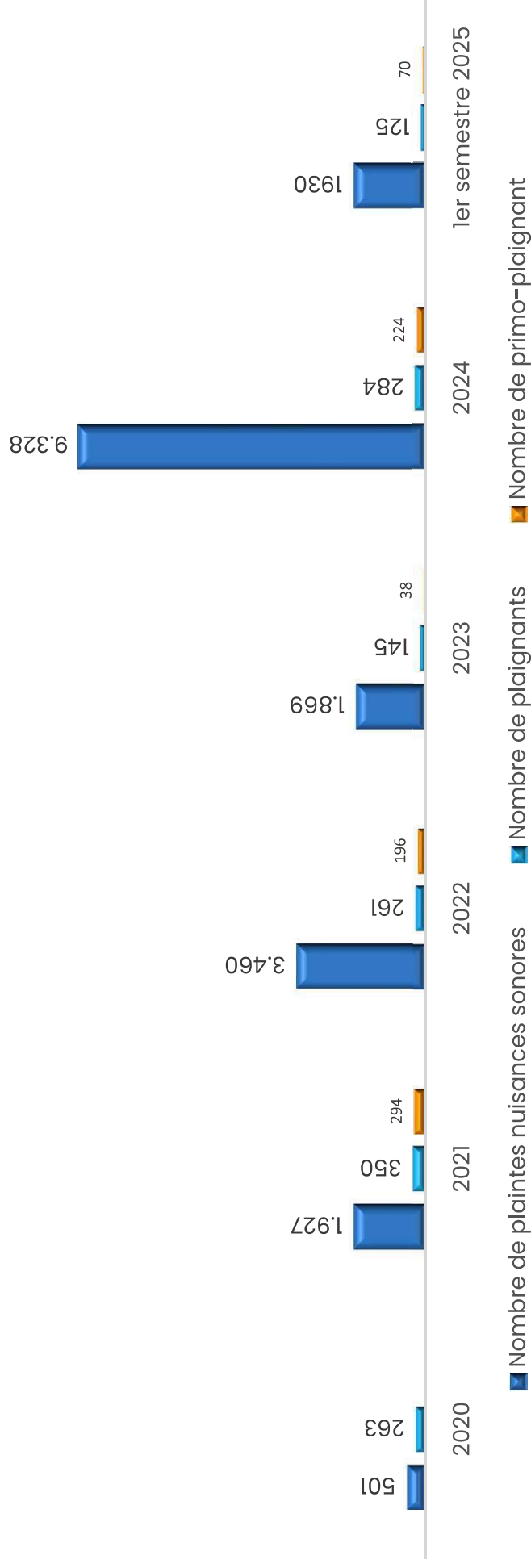
Les rapports complets des mesures des stations de Liège sont également consultables sur le site internet de [wallonair](http://wallonair.be)





C. Plaintes « bruit »

Aéroport de Liège - Evolution des plaintes



1^{er} semestres 2025

73% des plaignants situés **en dehors du PDLT**

16 plaignants ont émis 90% des plaintes

97% des plaintes portent sur des **vols ciblés**

Majorité des plaintes portent sur des **vols de nuit de gros porteurs**



D. Exécution arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles du 19/09/2024



E. Communiqué de presse à venir

